

# BILAN MANDAT 2020-2026

**PETITE-ÎLE**  
UNE VILLE POUR TOUS







# SOMMAIRE

## ÉDITO

4-5

## LE RÉSULTAT DE 6 ANNÉES DE BONNE GESTION FINANCIÈRE

6-9

## 1. UNE VILLE SOLIDAIRE

10-41

## 2. UNE VILLE CONNECTÉE ET DURABLE

42-61

## 3. UNE VILLE RURALE ET TOURISTIQUE

62-75

## 4. UNE VILLE ÉQUIPÉE, DYNAMIQUE

76-99

## 5. COMPLÉTER LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT COMMUNAL AVEC L'INTERCOMMUNALITÉ CIVIS

100-105

**Directeur de publication :** Serge Hoareau, Maire de Petite-Île

**Rédacteurs :** Barret Émilie, Martin Mélanie

**Photos et illustrations :** Service communication

**Charte graphique :** Service communication

**Mise en page & Exécution :** Landon Margot

**Impression :** ICP ROTO

**Tirage :** 6600 exemplaires

**Remerciements :** Services municipaux.



Chères Petite-Îloises,  
Chers Petite-Îlois,

Cela fera bientôt 6 ans que vous nous avez renouvelé votre confiance. Six années au cours desquelles les élus de la majorité municipale ont œuvré pour rendre votre quotidien plus agréable, rendre notre commune plus attractive et cela malgré les différentes crises qui se sont succédées : sanitaire d'abord avec la COVID 19, puis économique avec la guerre russo-ukrainienne et ses conséquences inflationnistes, enfin politique avec l'instabilité gouvernementale et celle de l'Assemblée Nationale.

Notre équipe a tenu bon et a su préserver notre commune face au contexte mouvant et aux aléas. Je dirais même que nous avons su répondre aux exigences de ces situations en apportant notre soutien aux personnes les plus vulnérables, au tissu associatif, en continuant à soutenir le monde économique avec un programme d'investissement conséquent et en restant proche de notre population dans notre mission d'élus de proximité.

Ainsi, nous avons travaillé pour mettre en œuvre notre ambitieux programme. Le résultat est devant vous, vous pouvez mesurer

chacune des avancées. Notre commune a connu une évolution significative tant dans la réalisation de nouveaux équipements que dans la modernisation de nos infrastructures : salles de veillée, nouveau cimetière, couverture des plateaux sportifs, réhabilitation des locaux d'animations et des aires de jeux, réhabilitation de l'école Les Bougainvilliers et de la cour de l'école Les Platanes Sud, construction de l'Unité de Potabilisation, modernisation et amélioration du réseau d'eau potable, programme d'enrobés, réalisation de l'aire de co-voiturage, sécurisation de la traversée de Ravine du Pont, du chemin Karl de Lavergne, du chemin Jean Lépinay et prochainement de la rue du Cratère et de la rue du Calvaire.

Les chiffres sont également là pour rappeler à celles et ceux qui en douteraient encore que le chantier ouvert au cours de ce mandat a été immense. 72 millions d'euros engagés sur la période budgétaire 2020-2025, soit une moyenne de 12 millions d'euros annuels que la commune de Petite-Île a investis sur le territoire en apportant ainsi sa contribution au monde économique de La Réunion. Tous ces investissements ont été réalisés sans augmenter la pression fiscale communale sur les administrés. Nous sommes parvenus à obtenir une situation financière saine grâce à une gestion rigoureuse et à notre capacité à solliciter et à obtenir les soutiens financiers de nos partenaires que sont l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et la CIVIS.

Au cours de cette mandature, Petite-Île a su rentrer dans l'ère du numérique et du digital tout en privilégiant l'accueil et le contact avec la population. Faciliter les démarches administratives en

ligne, garantir un accès libre et gratuit au numérique dans les espaces publics, diffuser les conseils municipaux en ligne, refondre du site internet, ouvrir le portail citoyen, lancer l'application mobile sont autant d'outils qui ont été mis en place.

Mais nous avons surtout su maintenir ce lien de proximité qui nous rapproche de nos administrés : les réunions de quartiers annuelles, la réception du public en mairie, notre présence à vos côtés lors des différentes manifestations ont été des marqueurs forts de notre disponibilité, de notre accessibilité.

Le numérique, c'est aussi le plan mis en œuvre dans nos établissements scolaires, avec l'installation d'écrans interactifs et le renouvellement du parc informatique. Ces outils permettent aux équipes pédagogiques de faire évoluer leur méthode d'enseignement. Cette évolution offre des nouveaux moyens d'apprentissage aux élèves des écoles élémentaires.

Ce saut dans ce modernisme ne remet pas pour autant en cause notre patrimoine identitaire qu'est la ruralité et dont l'agriculture en est l'ADN. Nous avons réaffirmé devant l'ensemble de La Réunion, le caractère rural et agricole de notre commune. Notre soutien aux acteurs du monde agricole a été renforcé notamment en direction de l'association des agriculteurs, par la promotion de nos productions du terroir, (dont l'ail), la poursuite du programme de modernisation des voiries d'exploitation, l'accès à des produits locaux sains et de qualité au sein de la restauration scolaire. Ainsi, nous protégeons notre patrimoine identitaire et la qualité de vie de notre territoire.

A travers le plan 1 million d'arbres, la création de pépinières communale et notre engagement à la charte DAUPI, nous avons réussi notre programme de reverdissement et d'embellissement de notre commune. L'implication de tous a permis de garder notre ville propre et de préserver notre cadre de vie. L'opération « Pas de quartier pour nos déchets » a renforcé la sensibilisation des habitants à la propreté de notre environnement.

Cette qualité de vie, nous l'avons également grâce à vous, chères Petite-Îloises, chers Petite-Îlois. Votre implication dans la vie communale à travers notre tissu associatif marque votre attachement à notre vivre ensemble et l'engagement de nos dirigeants associatifs est le ciment de la communauté petite-îloise. Pas une manifestation, pas un rendez-vous festif ne se fait sans une participation forte des associations sportives et culturelles. Leur dynamisme permet de faire vivre notre commune. Le soutien de la municipalité à travers la politique associative est aujourd'hui reconnu.

Comme annoncé en 2020, notre volonté était de faire de notre commune un terroir d'expérimentation. Ainsi, avec le concours de l'ADASE, deux ateliers chantiers d'insertion ont été montés : ACI palettes et l'ACI Augmentariums. Plusieurs personnes ont pu bénéficier de l'expérience dans la réalisation de palettes destinées à une coopérative agricole pour l'exportation de fruits et dans la réalisation de pièges pour lutter contre la mouche des fruits. L'insertion a été également une action de notre programme avec

la mise en place du forum pour l'emploi et la formation intitulée « Saisis ta chance » avec les partenaires France Travail, la Mission Locale, le RSMA, l'École de la deuxième chance et les organismes de la formation professionnelle. Pour permettre au plus grand nombre de pouvoir accéder à l'emploi, des ateliers de lutte contre l'illettrisme et illettrisme ont été montés pour un meilleur accompagnement des personnes en difficulté.

La construction de logements sociaux s'est poursuivie avec un effort sans précédent. Entre 2020 et 2026, 174 familles ont bénéficié d'un logement adapté dont 49 logements orientés vers les séniors. Actuellement, une trentaine de logements Résidence Personnes Âgées est en cours de construction sur le chemin Joseph Lacarre. Trois autres opérations, soit 61 Logements Locatifs Sociaux, doivent sortir de terre dans les prochains mois. Construire du logement, c'est donner de la dignité aux familles.

L'action sociale a été renforcée et l'accompagnement des personnes les plus fragiles a été au cœur des actions portées par notre CCAS. Parce que personne n'est à l'abri d'un accident de la vie, la commune a lancé la construction d'un hébergement d'urgence temporaire qui pourra accueillir les familles en détresse sociale.

Plusieurs actions et animations ont été engagées pour notre troisième jeunesse. Outre les animations comme la semaine bleue ou la Karavan du Bel âge, plusieurs ateliers dédiés ont rythmé les activités autour de

la santé, du vieillissement et du numérique. Enfin, la ville a souhaité intégrer, dans toutes ses réflexions, le bien-être et l'inclusion sociale de nos aînés à travers la démarche « bien vieillir à Petite-Île ».

Évidemment, notre CCAS a poursuivi les actions en vue de soutenir les familles les plus démunies au travers des aides sociales facultatives et notamment les aides alimentaires.

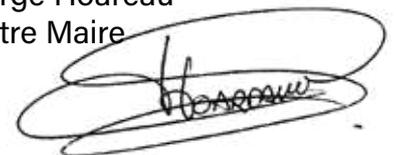
Enfin, différents partenariats ont été noués afin de permettre d'avoir une attention particulière dans la prévention et la lutte contre le harcèlement, les violences intrafamiliales, l'exclusion sociale, la violence dans les espaces publics etc...

Dans quelques mois, nous arriverons au terme de notre mandat. Soyez assurés que nous mettrons, avec l'équipe municipale, agents et élus, la même énergie et la même détermination dans la conduite de nos actions en faveur de notre population et pour notre commune.

Je vous invite à découvrir le bilan de notre mandature.

Bonne lecture.

Serge Hoareau  
Votre Maire



# LE RÉSULTAT DE 6 ANNÉES DE BONNE GESTION FINANCIÈRE

**Une gestion saine, efficace, transparente et cohérente pour une action de proximité au service des habitants.**

Depuis son arrivée, l'équipe municipale a su redresser progressivement la situation financière de la ville. Depuis 2021, la ville investit massivement sur le territoire tout en offrant un service public de qualité à sa population.

Qu'il s'agisse de crises majeures (COVID-19, inflation...), de décisions imposées par l'Etat sans compensation financière, de mesures volontaristes jugées nécessaires prises par la ville en matière de solidarité et de

cohésion sociale ou en faveur du pouvoir d'achat de ses agents, la collectivité est restée maîtresse de sa trajectoire budgétaire sans obérer sa capacité à agir dans un contexte contraint et incertain.

De 2020 à 2024, ce sont plus de 53 millions d'€ qui ont été investis pour équiper, réhabiliter et développer son territoire. Cette stratégie d'investissement massif pour notre territoire n'aurait pas pu être déployée sans une recherche active de financement (Europe, Etat, Région, Département, CIVIS, ANDES, etc.), et la confiance des établissements bancaires.



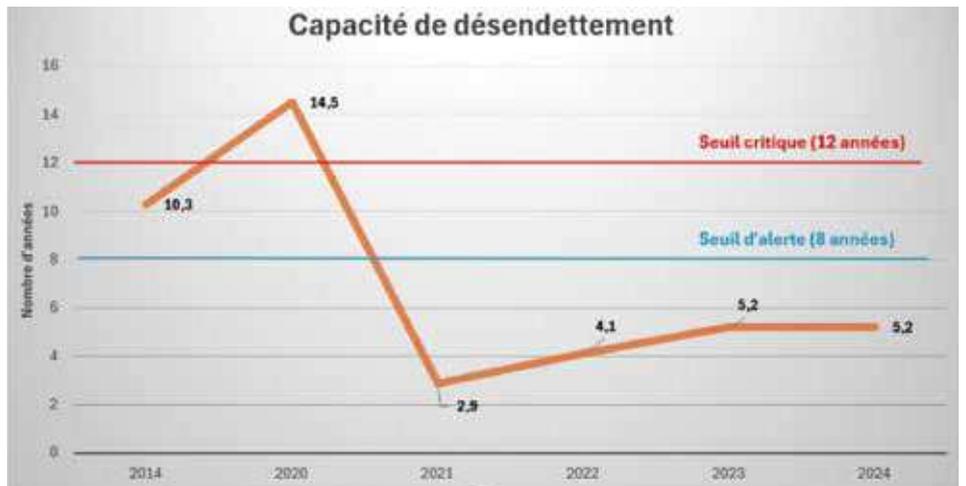


Entre 2021 et 2024, l'encours de dette enregistre une progression modérée de + 0,9 M€, passant de 13,6 millions d'€ en 2021 à 14,5 millions d'€ en 2024.

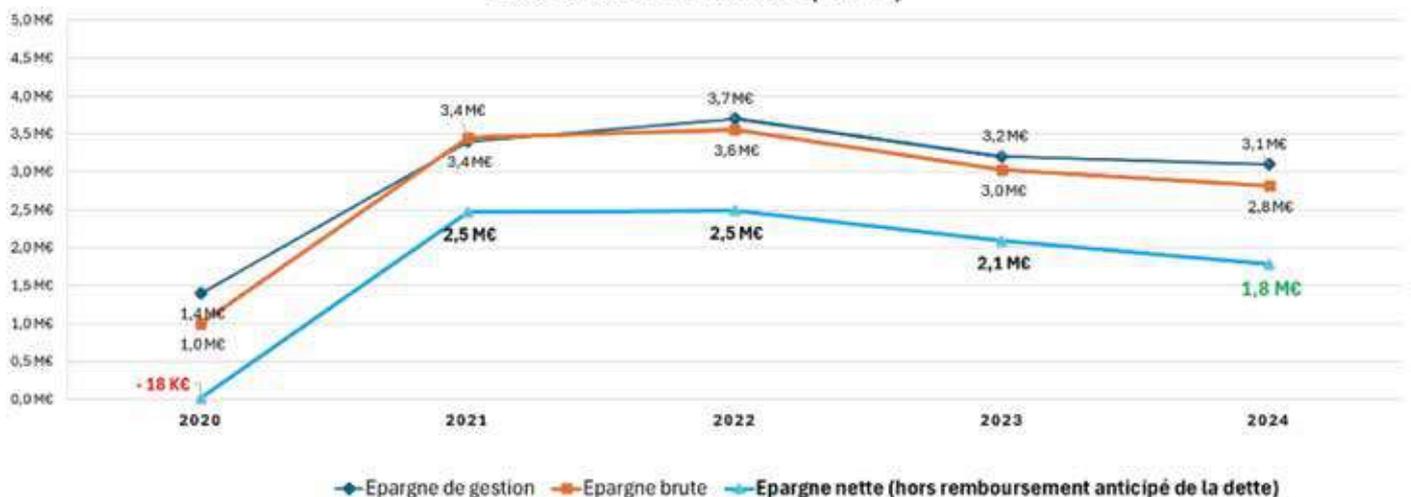
Néanmoins, au regard des différents seuils d'alerte nationaux, la situation de la commune en matière de dette demeure très satisfaisante et maîtrisée. En effet, la capacité de désendettement de la ville à fin 2024 reste excellente (à 5,2 années). Ratio d'indicateur de solvabilité, la capacité de désendettement permet d'apprécier si la Collectivité a la capacité de rembourser sa dette.

En matière d'analyse financière, les concepts d'épargne brute et nette, d'endettement et de capacité de désendettement sont des indicateurs clés pour apprécier la santé financière d'une collectivité.

Grâce à une gestion responsable, des recettes de fonctionnement qui restent globalement en hausse malgré un certain ralentissement, et bien que toujours impactée par le contexte inflationniste, la ville de Petite-Île continue de dégager un niveau d'épargne suffisant.



### EVOLUTION DE L'EPARGNE (EN M€)



En tout temps, le choix politique a été de ne jamais faire peser sur les habitants ses investissements, de même que l'évolution défavorable des coûts de fonctionnement : pas d'augmentation des tarifs communaux et pas d'augmentation des taux d'impositions communaux.

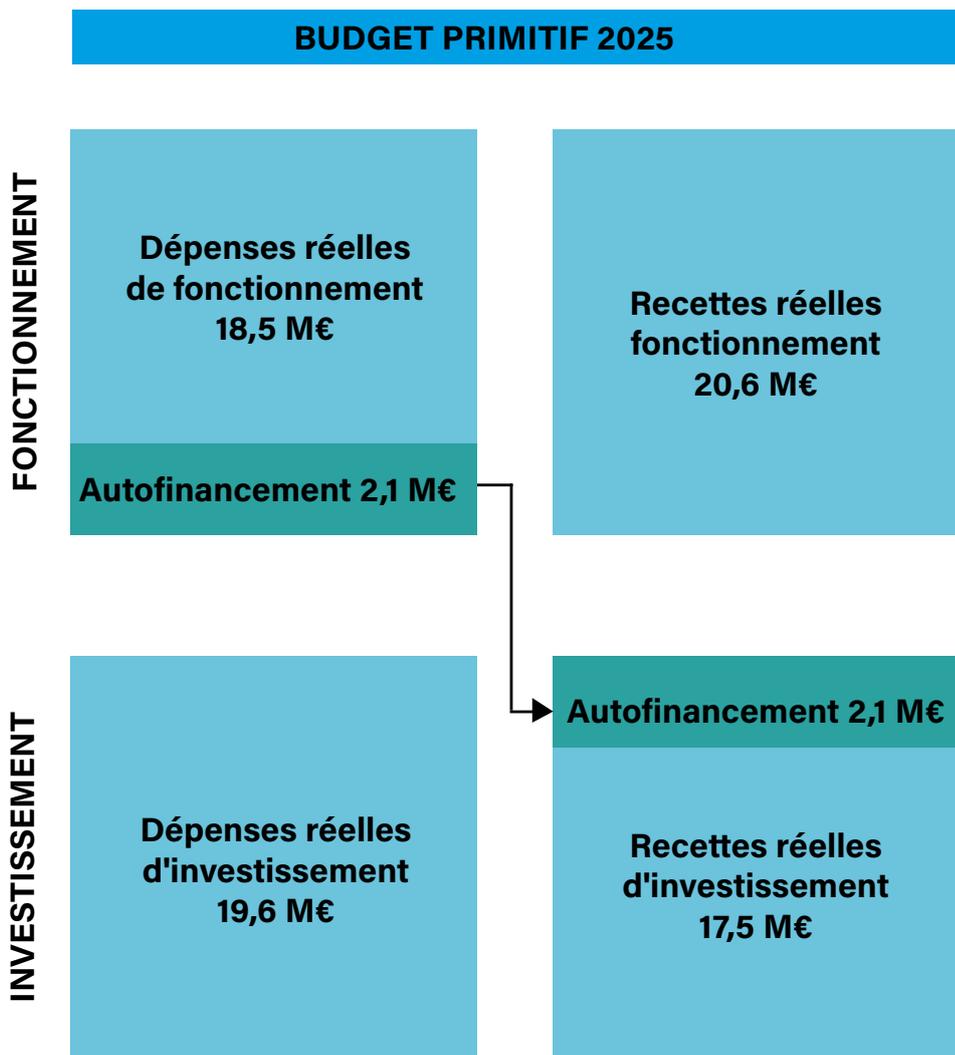
Une autre priorité a été d'assurer aux entreprises des délais globaux de paiement sécurisés et stables : 9,2 jours en moyenne sur 2024. Le délai maximum étant fixé à 30 jours par le législateur.



### Un budget 2025 dans la continuité de l'action municipale

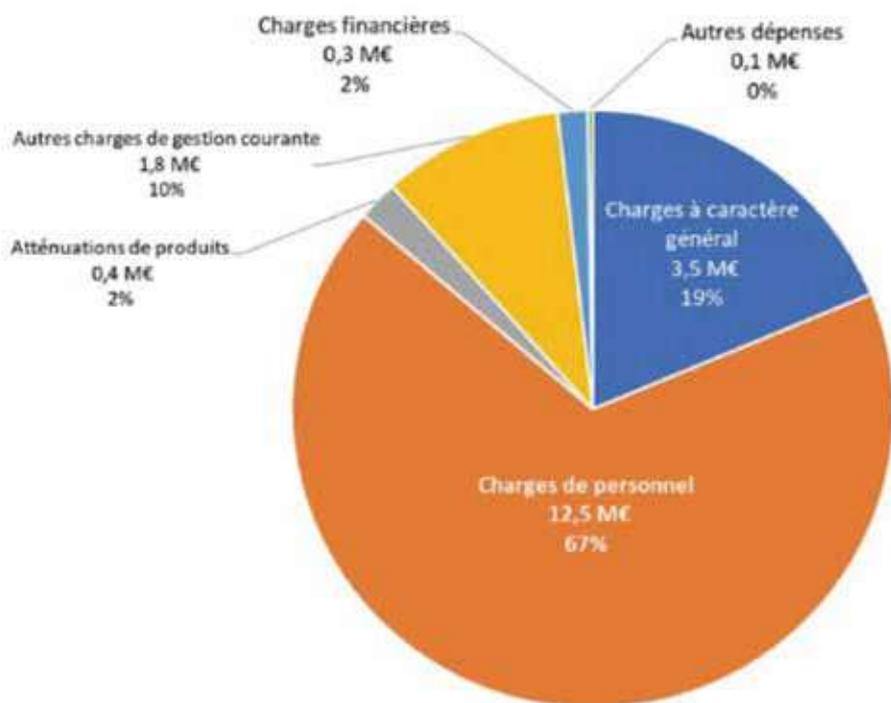
Entre contraintes fortes et choix assumés, la ville de Petite-Île a voté son budget 2025. Plus de 38 millions d'€ y sont consacrés, contre 25 millions d'€ en 2020. La ville entend poursuivre son fort niveau d'investissements d'avenir (19 millions d'€ en prévision), tout en cherchant à maîtriser ses dépenses de fonctionnement et à maintenir un service public de qualité qui répond aux besoins des administrés.

La municipalité a à cœur de solliciter et de travailler avec tous les partenaires, de différentes strates. Des démarches qui permettent de porter des projets structurants tout en préservant sa situation financière.





**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :  
18,492 M€**



**4,3 MILLIONS D'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT EN 2024  
(3,1 M€ EN 2020)**

**1,8 MILLION D'ÉPARGNE NETTE EN 2024  
(18 K€ en 2020)**

**LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT EST DE 5,2 ANS EN 2024  
(14,5 ANS en 2020)**

**71 MILLIONS D'€ ENGAGÉS EN 6 ANS**

**MAÎTRISE DE L'ENDETTEMENT : 14,6 M€ d'en-cours dette au 31/12/2024  
(12,1 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2020)**

**23 MILLIONS D'€ DE SUBVENTIONS OBTENUES DEPUIS 2020**

**RESPECT DU DÉLAI DE PAIEMENT DES PRESTATAIRES  
9.2 jours en 2024  
(12.6 jours en 2020)**

Retrouvez la vidéo "une ville solidaire" en flashant ce QR Code :





# 1. UNE VILLE SOLIDAIRE



# 1. UNE VILLE SOLIDAIRE

## 1.1 – DÉVELOPPER UNE POLITIQUE COMMUNALE DE SANTÉ :

La santé est une préoccupation majeure pour la ville de Petite-Île et aujourd'hui, de nouveaux défis se posent, notamment en matière de vieillissement de la population ou encore de développement des maladies chroniques. La ville a souhaité développer une politique communale de bonne santé adaptée au territoire dans une démarche partenariale. Elle poursuit ainsi son engagement envers ses citoyens et contribue à créer des environnements innovants et favorables à la santé, au bien-être et à une meilleure qualité de vie.



▪ Soutenir un service dédié aux aidants dans leur quotidien :

- La mise en place d'un café des aidants

En lien avec le GIP-SAP, la municipalité a mis en place un café des aidants. Il s'agit d'un lieu de rencontre afin d'échanger avec d'autres aidants dans un cadre convivial. Ils sont co-animés par un travailleur social et un psychologue ayant une expertise sur la question des aidants. Ces cafés sont ouverts à toutes les personnes aidant un proche, quels que soient leur âge et leur pathologie.



- La Karavan Sak i Aid :

En lien avec le GIP-SAP, la municipalité accueille la Karavan Sak i Aid à France Services. Il s'agit d'un dispositif itinérant de proximité, accessible à tous gratuitement. Les informations sur toutes les aides existantes, les services et les structures adaptés aux besoins des aidants et de leurs proches, seront mises à la disposition du public à bord de la Karavan.





▪ **Les ateliers en faveur des séniors pour rompre l'isolement :**

Le CCAS a pour mission de rompre l'isolement et de créer du lien social auprès du public vulnérable âgé. En partenariat avec le service ASA (Aide Sociale aux Adultes) du Département, la municipalité a décidé de mettre en place des ateliers pour les personnes bénéficiaires de l'APA et repérées par le Département comme étant en rupture de lien social.

Au programme :

- Atelier aromathérapie : apprendre à soulager la douleur avec l'aromathérapie et créer un parfum d'ambiance anti-stress. Un atelier ludique et pédagogique autour de l'utilisation des huiles essentielles.
- Atelier phytothérapie : créer des tisanes contre les maux du quotidien, pour atténuer les effets indésirables de certaines maladies comme le diabète, la tension, le cholestérol.



▪ **Accompagnement physique des personnes à mobilité réduite - Mobibus :**

Une forte demande avait été recensée, émanant des personnes à mobilité réduite sur l'accès aux transports en commun. Fort de ce constat, le CCAS a voulu lever ces freins à la mobilité et a donc mis en place un service de transport adapté : le Mobibus. En 2023, le CCAS a pu faire l'acquisition d'un 2<sup>ème</sup> véhicule permettant de répondre au mieux aux attentes et besoins des bénéficiaires qui

ne cessent d'augmenter avec plus de 345 personnes inscrites sur ce dispositif.



# 1. UNE VILLE SOLIDAIRE

## 1.1 – DÉVELOPPER UNE POLITIQUE COMMUNALE DE SANTÉ :

### • Le Sport Santé Bien-être :

Depuis 2022, la commune de Petite-Île pilote un projet « Sport Santé Bien-être » en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), plusieurs associations, la MASPI et d'autres médecins. Ce projet, à travers la mise en œuvre d'activités physiques adaptées, poursuit les objectifs de prévention et de lutte contre la sédentarité et les maladies chroniques associées. Celui-ci répond donc à une politique nationale et régionale de sport santé pour une population qui devient de plus en plus sédentaire.

Aussi, la commune développe le sport et l'éducation à la nutrition dans le milieu scolaire, luttant contre le diabète et le surpoids, par des activités physiques. Ce projet permet également aux femmes enceintes de mieux vivre leur grossesse et de bien se préparer à l'accouchement avec le yoga prénatal.

Dans le cadre du Sport Santé Bien-être, la ville a signé une convention avec le CHU sur la prise en charge de l'obésité par l'activité physique adaptée.





### • La labellisation Maison Sport Santé

Les Maisons Sport Santé, ou MSS, accompagnent les personnes souhaitant pratiquer ou reprendre une activité physique et/ou sportive à des fins de santé ou de bien-être, quel que soit leur état de santé, avec ou sans ordonnance. La ville de Petite-Île a été habilitée et labellisée Maison Sport Santé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et ce, pour une durée de 5 ans.

#### Les objectifs :

- Lutter contre la dépendance et la perte d'autonomie ;
- Améliorer la santé et la qualité de vie des porteurs de pathologies chroniques et des personnes en situation de handicap ;
- Prévenir l'obésité et la sédentarité ;
- Connaître l'équilibre alimentaire ;
- Valoriser le sport, facteur de santé et de bien-être pour tous.

#### Le public visé :

Volet « publics à besoins spécifiques »

- Personnes en situation d'obésité ;
- Porteurs de maladies chroniques : diabète, cancers, maladies cardiovasculaires ;
- Maladies respiratoires chroniques (Broncho-Pneumopathie Chronique Obstructive).

Volet « autres publics prioritaires »

- Femmes enceintes et petite enfance ;
- Personnes en situation de handicap ;
- Personnes sans emploi ;
- Personnes exclues.



### • Signature de la charte Alzheimer :

En 2024, la ville de Petite-Île et son CCAS ont signé une charte d'engagement avec France Alzheimer afin de mettre en place des actions sur le territoire en faveur des aidants et des aidés souffrants de cette maladie.



# 1. UNE VILLE SOLIDAIRE

## 1.1 – DÉVELOPPER UNE POLITIQUE COMMUNALE DE SANTÉ :

### ▪ Accompagner la création d'une maison départementale :

La maison départementale a ouvert ses portes aux familles petite-ïloises en 2022. Les 909 m<sup>2</sup> d'espaces dédiés à ces familles seront désormais l'accès unique à l'offre de prestations sociales départementales. Elle permet également, à chaque usager, de bénéficier au plus près de chez lui d'une offre d'accueil, d'écoute, d'accès aux droits et d'orientation vers un accompagnement social et médico-social dans un seul et même lieu.

La maison départementale regroupe 3 services :

- Le service polyvalence-insertion dont les missions consistent à favoriser l'autonomie des personnes ;

- Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) est une action sociale en faveur de l'enfance et des familles ;
- Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) qui assure la protection sanitaire de la mère et de l'enfant.

Adresse de la maison départementale : 100 chemin Laguerre 97429 Petite-Île.  
Téléphone : 0262 93 44 70.

Coût total des travaux :  
3 689 000 € HT.





### ▪ Travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments publics :

On estime aujourd'hui qu'à Petite-Île, 788 personnes sont touchées par un handicap, soit 6,5% de la population communale (source : [www.mdpf.re](http://www.mdpf.re)). La mise en accessibilité d'un bâtiment consiste à rendre accessible tout bâtiment et de permettre à un habitant ou à un visiteur porteur de handicap, de circuler, d'accéder aux locaux, d'utiliser les équipements.

Un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été réalisé par la ville de Petite-Île dans lequel ont été recensés 50

sites et bâtiments nécessitant des travaux d'accessibilité. Ce document correspond à un engagement de la collectivité de procéder aux travaux de mise en accessibilité dans un délai déterminé et limité.

À l'heure actuelle, 17 sites ont déjà bénéficié de travaux d'accessibilité pour un montant total de 919 413,05 € HT et 6 nouveaux sites sont en cours d'étude pour un montant estimé à 350 000 € HT.

### ▪ Proposer un service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées :

Continuer à avoir une alimentation équilibrée est important pour lutter contre la dénutrition et pour permettre aux personnes dépendantes de demeurer chez elles le plus longtemps possible.

En partenariat avec le CCAS, la ville de Petite-Île propose une solution de portage de repas à domicile. Elle a pour objectif de permettre aux personnes âgées de 60 ans au moins et/ou porteuses de handicap, de bénéficier d'une prestation sociale financée conjointement par l'usager, le CCAS de Petite-Île et le Département. Cela leur permet de continuer à résider à leur domicile en ayant l'assurance d'une alimentation équilibrée et d'un lien social créé ou renouvelé. Chaque repas est composé d'un plat et d'un dessert pour le midi, l'usager a le choix de commander le repas parmi 2 menus proposés.

Aujourd'hui, plus de 1200 repas sont distribués chaque mois.

# 1. UNE VILLE SOLIDAIRE

## 1.2 – RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES LES PLUS FRAGILES :

La ville de Petite-Île et le Centre Communal d'Action Sociale sont amenés à accueillir des familles dites « vulnérables », des personnes âgées dépendantes et des publics en difficulté. En tant que service public, leur rôle est alors d'accompagner et de soutenir au mieux ces familles, tout en prenant notamment en compte leurs besoins spécifiques.

### • Travaux d'amélioration de l'habitat :

Le CCAS met en œuvre une politique d'aide à l'amélioration de l'habitat en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap. Ces améliorations ont pour objectif l'adaptation et la sécurisation du lieu de vie afin de favoriser le maintien à domicile de ces personnes. L'aide à l'amélioration de l'habitat est soumise à une évaluation du travailleur social et, comme toutes les aides facultatives du CCAS, à un barème de ressources.

Le Centre Communal d'Action Sociale a effectué 70 chantiers d'améliorations et d'aménagements d'accessibilité chez nos personnes âgées et/ou porteuses de handicap.

De plus, en 2024, une convention de partenariat a été signée avec le Département afin de maintenir la qualité de l'offre de service auprès des bénéficiaires.





▪ **Poursuivre le dispositif de lutte contre l'habitat indigne :**

La ville de Petite-Île met en œuvre une politique volontariste d'aide à l'habitat et au logement, visant à réduire les inégalités sociales et à lutter activement contre l'habitat insalubre. Préoccupation majeure des pouvoirs publics, la ville s'est toutlogiquement parée de cette question et mène un partenariat actif avec les représentants de la DEAL, la Fondation Abbé Pierre, la CAF, le Conseil Départemental, la CIVIS et le CCAS de Petite-Île, afin de répertorier les habitations concernées et d'initier les travaux de réhabilitation nécessaires dans le cadre de l'OGRAL.



▪ **Mettre en place un accompagnement des familles endeuillées :**

Une famille endeuillée vit une situation douloureuse et cela entraîne un besoin de soutien.

Le CCAS de Petite-Île propose un soutien aux familles dans les démarches liées aux décès (aide à la déclaration, prise en charge des frais d'inhumation pour les familles les plus démunies sans mutuelle etc...).

De plus, le CCAS est en mesure de proposer un accompagnement post-obsèques, notamment pour les démarches des familles après le décès (aide à la résiliation de contrat, résiliation d'abonnement, démarches auprès des impôts etc...).



# 1. UNE VILLE SOLIDAIRE

## 1.2 – RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES LES PLUS FRAGILES :

▪ Maintenir les aides sociales en faveur des familles les plus démunies :

\* Aides sociales facultatives :

En complément des aides sociales légales, l'action sociale facultative relève de la libre initiative et d'une démarche volontaire de la collectivité territoriale (aide alimentaire, aide financière d'urgence, actions de prévention, etc). Les aides sociales facultatives sont des aides accordées par le CCAS à des fins très spécifiques et sous conditions de résidence et de ressources.



- Aides alimentaires :

De nombreuses personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. Avec des revenus insuffisants, les fins de mois s'avèrent compliquées pour se nourrir. L'aide alimentaire du CCAS est une aide attribuée à des personnes rencontrant des difficultés financières ponctuelles ou durables. Elle vise à :

- Apporter une alimentation aux personnes n'ayant pas de revenus suffisants pour se nourrir ;
- Accompagner et suivre la personne afin de l'aider à mieux gérer son budget et sa consommation (accompagnement dans la gestion de son budget etc...).

Afin de lutter contre cette précarité alimentaire, le CCAS a attribué 449 colis alimentaires et 304 bons alimentaires.



- Don de couette :

Des actions de dons de couettes aux personnes et familles nécessiteuses ont été réalisées en partenariat avec le Rotary club et l'association Les Samaritains.

Ainsi, une centaine de couettes et couvertures polaires a été distribuée.

## - Aider les personnes les plus fragiles face à la crise sanitaire :

Pendant la crise du COVID, la ville a mis en place des actions pour veiller à la santé de nos personnes les plus fragiles. Ainsi, des distributions de masques et de gels hydroalcooliques ont été réalisées.

De plus, en partenariat avec le Département, des distributions de paniers fraîcheurs ont été effectuées sur plusieurs semaines. Près de 1300 personnes âgées et/ou porteuses de handicap ont bénéficié de ce service.



## - Journée de sensibilisation à la lutte contre les violences faites aux femmes :

Dans le cadre de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes, le CCAS de Petite-Île, en partenariat avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), a organisé une conférence débat sur ce sujet qui est malheureusement au cœur de l'actualité.

Les objectifs de cette rencontre étaient de rendre visible le travail de tous les partenaires en matière de lutte contre les violences intrafamiliales et de sensibiliser la population à cette problématique.



## - Permanence du bus ASETIS :

En partenariat avec l'association ASETIS, la municipalité souhaite sensibiliser le public aux maladies sexuellement transmissibles. Pour cela, des actions de sensibilisation autour de la santé et l'accompagnement social sont faites par le biais du bus ASETIS sur le territoire communal. Le bus est spécialement aménagé et équipé afin de faciliter les échanges et la confidentialité. Des dépistages VIH et VHC sont également disponibles lors de ces rencontres.



# 1. UNE VILLE SOLIDAIRE

## 1.2 – RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES LES PLUS FRAGILES :

### \* Animations sociales :

#### - La semaine bleue :

Chaque année, la première semaine d'octobre est consacrée à la 3<sup>ème</sup> jeunesse. Cet événement est l'occasion, pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les personnes âgées dans notre société.

Le CCAS organise plusieurs activités à destination de nos personnes âgées dans un objectif de garder le lien social, de rompre l'isolement, de favoriser les rencontres et les échanges d'expérience de vie. Le nombre de participants ne cesse d'augmenter chaque année.

Au programme : sorties, ateliers bien-être, repas, etc... pour le plus grand plaisir de nos aînés.



#### - Médailles de l'enfance et des familles :

La médaille de l'enfance et des familles est accordée aux personnes qui ont élevé des enfants en leur apportant leur dévouement et des soins attentifs. Il s'agit d'un titre honorifique décerné pour rendre hommage à leur mérite ou pour leur témoigner la reconnaissance de la Nation.

C'est dans cette optique que la commune de Petite-Île organise chaque année une cérémonie de remise de la médaille de l'enfance et des familles à l'intention des mères au grand cœur qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants.

Depuis 2020, 33 mamans dont 1 à titre posthume ont pu bénéficier de cette médaille.



#### - Anniversaire des centenaires :

La ville de Petite-Île tient, chaque année, à rendre visite aux centenaires à l'occasion de leurs anniversaires. Ces visites sont de réels moments d'échanges et de partage mais également le moment pour les féliciter et essayer de découvrir le secret de cette longévité !



### - Ateliers numériques :

En 2022, la ville de Petite-Île et son CCAS ont mis en place, en partenariat avec le CIAS, des ateliers numériques en direction des personnes âgées. L'objectif étant de familiariser les bénéficiaires au monde numérique.

Les personnes bénéficiaires ont donc pu créer leur adresse mail, accéder au portail Améli et à leur espace personnel retraite. Ils ont également appris à utiliser d'autres applications leur permettant de communiquer avec les membres de leur famille.



### - Repas des vœux du Maire :

A chaque début d'année, la municipalité et son CCAS organisent un repas de présentation des vœux à destination des personnes âgées. Ces moments conviviaux permettent aux personnes présentes de sortir de chez elles, de rompre l'isolement et garder du lien social.



### - Élection Mamie Bonheur :

En 2024, le Centre Communal d'Action Sociale a lancé la première édition des élections Mamie Bonheur.



### - Karavane du bel âge :

L'Union Départementale des CCAS, en partenariat avec le CCAS de Petite-Île, organise une journée divertissante à destination de nos gramounes !

Au programme, une pléiade d'activités bien-être, santé et nutrition (stands de beauté, massage, réflexologie plantaire, stands de dégustation, élection de miss etc..).

### - « Ateliers à tout âge » :

La SCOPAD, en partenariat avec le CCAS de Petite-Île, organise des ateliers de santé, bien-être et nutrition à destination de nos personnes âgées à France Services.



# 1. UNE VILLE SOLIDAIRE

## 1.2 – RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES LES PLUS FRAGILES :

▪ Adhésion au réseau « Villes Amies Des Aînés (VADA) » :

Le 22 décembre 2023, le Conseil municipal a validé l'adhésion de la ville de Petite-Île au réseau francophone des Villes Amies des Aînés. La Ville de Petite-Île, déjà engagée dans la démarche du « bien vieillir à Petite-Île », a souhaité naturellement adhérer à ce programme.

Celui-ci repose sur l'idée de favoriser le bien-être et l'inclusion sociale des aînés, tout en anticipant les défis démographiques à venir. Pour atteindre ces objectifs, la démarche s'appuie sur une approche collaborative, impliquant la participation active des habitants âgés afin de recueillir leurs besoins et leurs attentes.



▪ Réalisation d'un hébergement d'urgence temporaire :

La ville de Petite-Île souhaite proposer un hébergement temporaire pour les personnes en situation d'urgence, ce qui permettrait de leur assurer un lieu de vie et une aide à l'insertion. La commune dispose d'un foncier situé à Charrié desservi par le chemin Denis Leveneux.

Le projet prévoit la création de 7 appartements (six T2 et un T4) également accessibles aux personnes à mobilité réduite et d'un local collectif de 80m<sup>2</sup> dédié à l'accompagnement social des personnes hébergées.

L'hébergement temporaire d'urgence permet :

- À des personnes victimes de violences intrafamiliales de bénéficier d'un environnement « sécurisant » et « aidant » ;
- D'accueillir une famille ou une personne ayant eu une perte d'habitat (incendie...) ou une personne sous protection juridique ;
- De trouver un lieu de stabilisation et d'orientation permettant de bénéficier d'un accompagnement social adapté et d'initier un parcours vers l'autonomie sociale et d'insertion ;
- De bénéficier d'une prise en charge psychologique dès leur entrée dans le dispositif.

Coût global prévisionnel de l'opération : 2 614 480,09 € TTC.



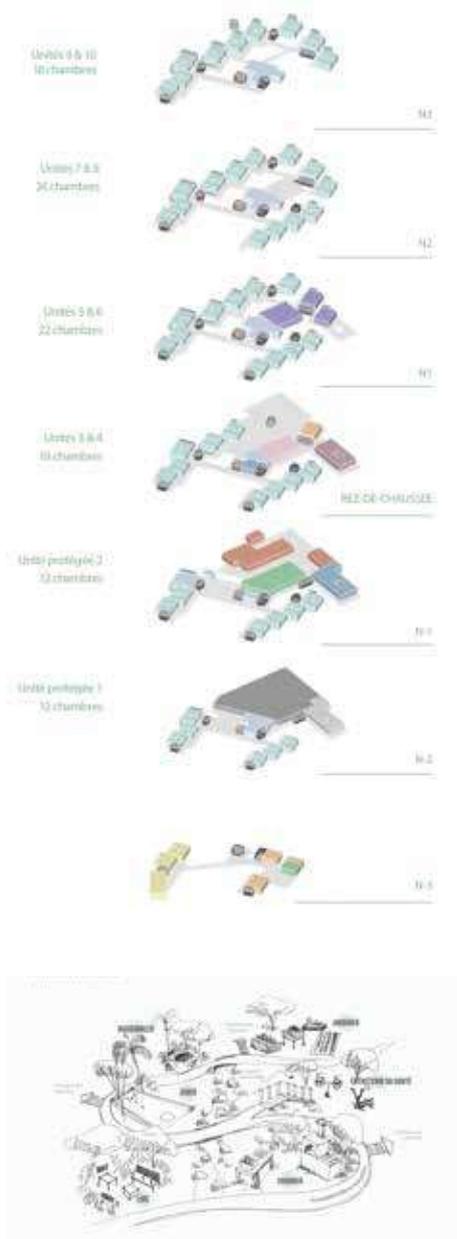


▪ **La création d'un EHPAD sur le territoire :**

L'action sociale des collectivités locales à destination des personnes âgées dépendantes ou en risque de dépendance couvre un large domaine qui s'étend de la prévention de la perte d'autonomie à l'accompagnement de la dépendance. Ainsi, pour accompagner ces personnes, la ville de Petite-Île souhaite proposer la création d'un EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) sur son territoire.

Le Conseil Départemental a validé ce projet sur le territoire communal et la gestion a été confiée à la Croix-Rouge Française. L'EHPAD de Petite-Île disposera de 107 places et d'un accueil de jour de 14 places. Il intégrera également un tiers-lieu qui regroupera un vestiboutique, une antenne d'aide alimentaire et une laverie solidaire.

Coût global prévisionnel de l'opération : 20 000 000 €



# 1. UNE VILLE SOLIDAIRE

## 1.3 – ÉTOFFER L'OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITÉ POUR RENFORCER LE LIEN SOCIAL ENTRE LES HABITANTS :

**Favoriser la proximité et l'accessibilité des services publics est un enjeu majeur pour la collectivité. Le développement de l'offre de services de proximité vise à améliorer les conditions de vie de la population et à renforcer la cohésion sociale et territoriale au sein de notre ville. Cette accessibilité s'envisage avant tout à travers l'accès aux services en milieu rural ou dans les quartiers.**

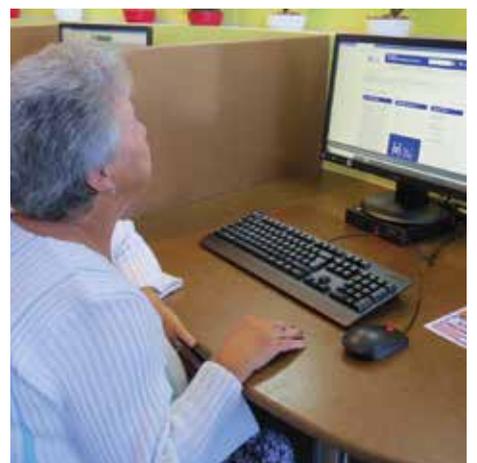
### • Faire évoluer la Maison de Services Aux Publics (MSAP) en France Services :

Depuis 2020, la Maison de Services Aux Publics de Piton des Goyaves a été labellisée France Services. Un lieu qui combine accueil physique et accompagnement numérique et qui regroupe en un même lieu plusieurs services publics.

Avec ce nouveau dispositif, les citoyens ont l'assurance de pouvoir faire leurs démarches auprès de plusieurs organismes (CAF, France Travail, les déclarations d'impôts, la Caisse d'Assurance Maladie, etc...) au sein d'un guichet unique, avec

une qualité d'accueil renforcée et garantie.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, un conseiller numérique est au service des administrés à France Services à Piton des Goyaves. Celui-ci assure des services d'assistance en informatique et d'initiation aux usages numériques auprès des personnes peu ou mal à l'aise avec l'informatique et les guide vers l'autonomie numérique. Un accompagnement sur mesure, individuel ou collectif, sur tout support numérique (ordinateur, tablette, smartphone etc...) et pour tout niveau, est possible en fonction des besoins.





▪ **Réhabilitation des locaux d'animations dans nos quartiers :**

La ville de Petite-Île, en partenariat avec les acteurs locaux, a développé sur son territoire une offre d'animations importante. Toutefois, une insuffisance, voire une absence d'actions sociales a été relevées, témoignant ainsi de l'inadéquation des CASEP de Ravine du Pont, de Piton des Goyaves et de Manapany les Hauts. La municipalité a souhaité ainsi développer ces quartiers en y réhabilitant les CASEP en Maison de l'Animation Et de l'Initiative Solidaire (MAELIS).

Les MAELIS, en tant que structures de proximité, participent pleinement à l'amélioration du vivre-ensemble. Elles offrent à la population des espaces de rencontres, d'échanges et de partage multigénérationnels et favorisent l'entraide, la solidarité et l'expression citoyenne tout en développant des lieux de vie sociale.



En 2023, la ville de Petite-Île a inauguré ses trois MAELIS. Coût total des travaux 1 066 994 €.



▪ **Encourager nos associations à s'inscrire dans la création d'espaces de vie sociale :**

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF de La Réunion, la ville encourage les associations à répondre à l'appel à projet EVS (Espace de Vie Sociale) et à demander l'agrément afin de permettre la mise en commun d'initiatives et de projets entre les habitants, de proposer des actions qui facilitent les relations et les échanges participatifs autour d'ateliers ou débats, de rompre l'isolement ou encore de développer la proximité entre les générations. Les EVS ont vocation à renforcer les liens sociaux et les solidarités de voisinage et à proposer des actions sur la commune.

# 1. UNE VILLE SOLIDAIRE

## 1.3 – ÉTOFFER L'OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITÉ POUR RENFORCER LE LIEN SOCIAL ENTRE LES HABITANTS :

### - Développer des permanences d'accès au droit :

La ville de Petite-Île, en partenariat avec son CCAS, a souhaité mettre en place des permanences d'accès au droit gratuites pour ses administrés.

#### - Des permanences de conciliateurs de justice :

France Services accueille une permanence de conciliateurs de justice une fois par mois.

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige.

Il est compétent dans les domaines suivants :

- Problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen) ;
- Différends entre propriétaires et locataires ;
- Différends relatifs à un contrat de travail ;
- Litiges de la consommation ;
- Impayés ;
- Malfaçons de travaux, etc.

#### - Des permanences d'avocat :

Dans le cadre du partenariat avec le Conseil départemental d'Accès au Droit, France Services accueille une permanence d'avocat une fois par mois.



Lors de ces permanences les avocats ont pour mission :

- Le conseil juridique en général ;
- L'information, l'orientation et les conseils sur les bonnes procédures judiciaires ;
- L'information sur les différentes audiences et instances selon les situations ;
- L'aide et explication d'un document judiciaire ou d'un jugement rendu ;
- Les conseils en procédure et élaboration d'un document en justice.

Pour prendre rendez-vous avec un conciliateur de justice ou bien un avocat, merci de joindre France services au 0262 71 15 15.





▪ **Faciliter les modes de garde de la petite enfance :**

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), la ville de Petite-île a organisé avec la CAF de La Réunion, le portail de la petite enfance qui réunit tous les acteurs et les choix de mode de garde (crèches, micro-crèches, maisons d'assistantes maternelles ou assistantes maternelles indépendantes). Ce portail facilite la vie des familles dans leur démarche de pré-inscription de leurs enfants dans les services d'accueil petite enfance de la commune et leur permet de suivre l'avancée de leur dossier en toute confidentialité.

- Des permanences de l'ARAJUFA :

France Services accueille une permanence de l'ARAJUFA une fois par mois afin de :

- Permettre l'accès au droit : apporter une aide juridique générale à tous les publics, principalement aux personnes les plus fragiles ;
- Apporter une aide à toutes les victimes : offrir un soutien juridique et accompagner pleinement les victimes par un soutien psychologique tout au long de la procédure ;
- Défendre les intérêts et accompagner les mineurs.



# 1. UNE VILLE SOLIDAIRE

## 1.4 – PRÉSERVER UN CADRE DE VIE TRANQUILLE ET SEREIN À PETITE-ÎLE :

La sécurité des personnes et des biens est un axe fort de la politique municipale. La police municipale œuvre au quotidien pour la tranquillité de chacun. La municipalité a souhaité renforcer ses actions en matière de prévention en installant un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et en mettant en place des actions de lutte contre les insécurités et incivilités. Rappelons que la politique de la cité portée par l'équipe municipale est d'améliorer un cadre de vie pacifié, d'accompagner la jeunesse et de créer du lien afin de préserver un cadre de vie tranquille et serein à Petite-Île.

### • Développer des actions du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) :

- Les violences intrafamiliales (VIF) ;
- Le sentiment d'insécurité.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est le cadre de concertation locale et partenariale sur les priorités de lutte contre l'insécurité et la prévention sur le territoire. Cette instance a été réactivée en 2023.



### \* AXE 1 : La tranquillité publique.

Les diverses problématiques recensées sur le territoire ont amené à la mise en place d'un plan d'action de prévention de la délinquance qui a été mené en fonction des priorités définies par la ville et ses partenaires avec pour objectif de lutter contre :

- L'insécurité routière, en passant par la prévention dès le plus jeune âge. Cette prévention est également destinée aux personnes porteuses de handicap ;
- Le harcèlement scolaire et en particulier le cyberharcèlement à cause de l'émergence des réseaux sociaux ;



### - Prévention aux abords des établissements scolaires :

Présence de la police municipale le matin devant les écoles primaires pour sécuriser le passage des élèves, mais aussi devant le collège Joseph Suacot en fonction des besoins.





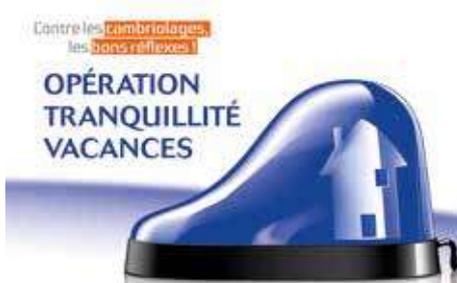
### - Prévention des violences dans les espaces publics :

Des opérations de contrôle sont coordonnées par la police municipale et la gendarmerie.



### - Opération Tranquillité Vacances (OTV) :

Les Petits-Îlois sont invités à s'inscrire auprès de la police municipale afin de signaler leurs périodes d'absence à leur domicile afin qu'une surveillance de leur logement soit réalisée. La police municipale a effectué 13 OTV de 2020 à ce jour.



### - Signature du Contrat de Sécurité :

La ville de Petite-Île a co-signé, en 2024 pour une période de 3 ans, avec le représentant de l'Etat, le Procureur de La République et le représentant du commandement de la Gendarmerie de La Réunion, son contrat de sécurité.

Le contrat de sécurité est un nouvel outil partenarial qui concrétise un engagement réciproque en matière de politique de sécurité et de tranquillité publique, de la sécurité du quotidien à la justice de proximité et à l'aide aux victimes. Ce contrat repose sur un diagnostic partagé et porte l'ambition de lutter plus efficacement contre l'insécurité en associant tous les acteurs de la prévention à la répression.



# 1. UNE VILLE SOLIDAIRE

## 1.4 – PRÉSERVER UN CADRE DE VIE TRANQUILLE ET SEREIN À PETITE-ÎLE :

\* AXE 2 : Les actions envers les jeunes.

### - Sport pour l'inclusion sociale :

Cette action découle du projet « sport santé » à destination des personnes n'entrant dans aucun dispositif d'accompagnement et qui sont en difficulté pour s'intégrer. En lien avec le service Epanouissement Humain, la police municipale a mis en place deux séances de sport, par l'intermédiaire d'une personne qualifiée, pour pallier la présence permanente de certains individus sur la voie publique, le plus souvent alcoolisés.



### - Les jeux dangereux, comment en parler à ses enfants :

Des réunions d'information ont été organisées en mairie, en présence des gendarmes, de la police municipale et d'une médiatrice sociale, à destination des parents d'élèves âgés de 15 à 18 ans sur « les jeux dangereux, comment en parler à ses enfants ». L'objectif est d'aider les parents d'élèves à mieux



cerner les signes révélateurs et les informer sur la manière de sensibiliser leurs enfants sur ce phénomène.

### - Harcèlement scolaire, repérer les signes révélateurs et comment en parler à ses enfants :

Des réunions d'information à destination des parents d'élèves de CM1 et CM2 des écoles de Petite-Île ont été mises en place. L'objectif étant d'apporter les outils nécessaires aux parents afin qu'ils sachent comment détecter les signes et surtout sensibiliser leurs enfants sur le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement.



### - Le harcèlement scolaire, le cyberharcèlement et les dangers des réseaux sociaux :

A l'heure du harcèlement 2.0, les enfants sont quotidiennement exposés aux outils numériques, mais bien souvent peu conscients des risques encourus. Ces derniers sont de plus en plus confrontés aux cyberattaques (cyberharcèlement, vol de données personnelles, chantage...). Face à ces phénomènes, la police municipale intervient dans les écoles primaires et au collège afin



de sensibiliser les élèves. Pour ce faire, 570 élèves ont bénéficié d'une prévention. L'objectif étant de les aider à comprendre ce qu'est le harcèlement et de les informer des dangers liés à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux.

Ces échanges entre la police municipale, les élèves et les enseignants permettent de caractériser les éventuelles situations de harcèlement ou de cyberharcèlement si elles se présentent et d'inculquer les bonnes attitudes à mettre en place pour prévenir des risques, que l'on soit victime ou témoin.





**- Action phare à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire :**

Dans le cadre de la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire, 192 élèves de CM2 de la commune de Petite-Île ont participé à une journée de sensibilisation. À cette occasion, ils ont été réunis dans la salle « Le Fangourin » pour la projection d'un court métrage sur le harcèlement, suivi d'un départ pour le complexe sportif Norbert Gennepy pour l'édification d'un slogan « HARCELEMENT NON !! », photographié par un drone.

**- Prévention de la récidive :**

Dans le cadre de la lutte contre la récidive et en collaboration avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), la ville de Petite-Île accueille les personnes condamnées à une peine de Travail d'Intérêt Général (TIG).



**- Sensibilisation des séniors sur les risques d'escroquerie :**

La Maison Sport Santé de Petite-Île, en collaboration avec le CCAS, a organisé une journée durant laquelle a eu lieu une sensibilisation à destination des séniors sur les risques d'escroquerie en présence de la gendarmerie et de la police municipale.

**- Signature d'une convention avec le CEVIF :**

La ville de Petite-Île a signé un accord de collaboration avec le Collectif pour l'Elimination des Violences Intrafamiliales (CEVIF) pour la mise en place d'actions de sensibilisation et de prévention du grand public sur le territoire. La commune s'est engagée dans le projet du point d'accueil et d'écoute et d'orientation situé au centre commercial de Saint-Joseph.

**\*AXE3: La prévention des violences familiales et intrafamiliales.**

**- Action dans le cadre des violences intrafamiliales :**

A travers cette rencontre théâtrale « Coup de théâtre contre les VIF », la compagnie de théâtre qui est intervenue, en collaboration avec le CLSPD, pour une prestation ludique et interactive qui a mis en évidence des moments de violence vécus dans le milieu familial et a montré l'importance et le rôle de l'entourage pour envisager les moyens d'en sortir.



# 1. UNE VILLE SOLIDAIRE

## 1.4 – PRÉSERVER UN CADRE DE VIE TRANQUILLE ET SEREIN À PETITE-ÎLE :

### \* AXE 4 : La sécurité routière

#### - Éducation routière dans les écoles :

À la rentrée scolaire, il est bon de rappeler aux enfants quelques règles élémentaires de sécurité lors de leurs déplacements sur la voie publique lorsqu'ils sont à pied, passagers d'un véhicule, ou cyclistes.

Pour former les élèves à être acteurs et responsables de leur sécurité, un agent de la police municipale, accompagné d'un ASVP, intervient dans les établissements scolaires pour les classes de CM1/CM2 pour l'éducation à la sécurité routière.

A la suite de la formation, une sélection des 6 meilleurs élèves de chaque école permet d'organiser une finale communale pendant laquelle les élèves s'affrontent sur une épreuve théorique (QCM) et 2 épreuves pratiques (respect du code de la route, maniabilité).

Lors de cette finale communale, une sélection des 10 meilleurs se fait pour représenter la ville lors de la finale départementale organisée par la Prévention Routière.





### - Prévention à la sécurité routière pour les personnes en situation de handicap :

36 personnes en situation de handicap ont reçu un enseignement axé sur la sécurité routière de la police municipale de Petite-Île. Il a été abordé lors des enseignements, les conditions de sécurité en étant passager d'un véhicule, la sécurité pour le déplacement en tant que piéton et la sécurité pour le déplacement en tant que cycliste.

Cette action va permettre aux personnes concernées lors de leurs déplacements sur la voie publique :

- D'avoir un comportement responsable ;
- D'être capable de voir le danger ;
- D'être capable de se rendre visible du danger.



### ▪ Les projets à venir :

Les mauvais usages ou la dégradation des espaces publics restent une préoccupation majeure des partenaires du CLSPD. Pour ce faire, la ville de Petite-Île souhaite installer un système de vidéoprotection sur certains bâtiments et espaces publics pour prévenir les comportements déviants ainsi qu'à des points stratégiques tels que les radiers afin d'être informée en temps et en heure de l'évolution des crues.



# 1. UNE VILLE SOLIDAIRE

## 1.5 – SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE ET LE « FAIRE VIVRE ENSEMBLE » :

**Avec plus de 90 associations actives, la ville de Petite-Île dispose d'un tissu associatif riche et varié, couvrant des domaines aussi divers que le sport, la culture, la solidarité et l'action sociale. En soutenant les associations financièrement, logistiquement et en favorisant l'innovation, la ville contribue à renforcer le lien social et à dynamiser la vie locale.**

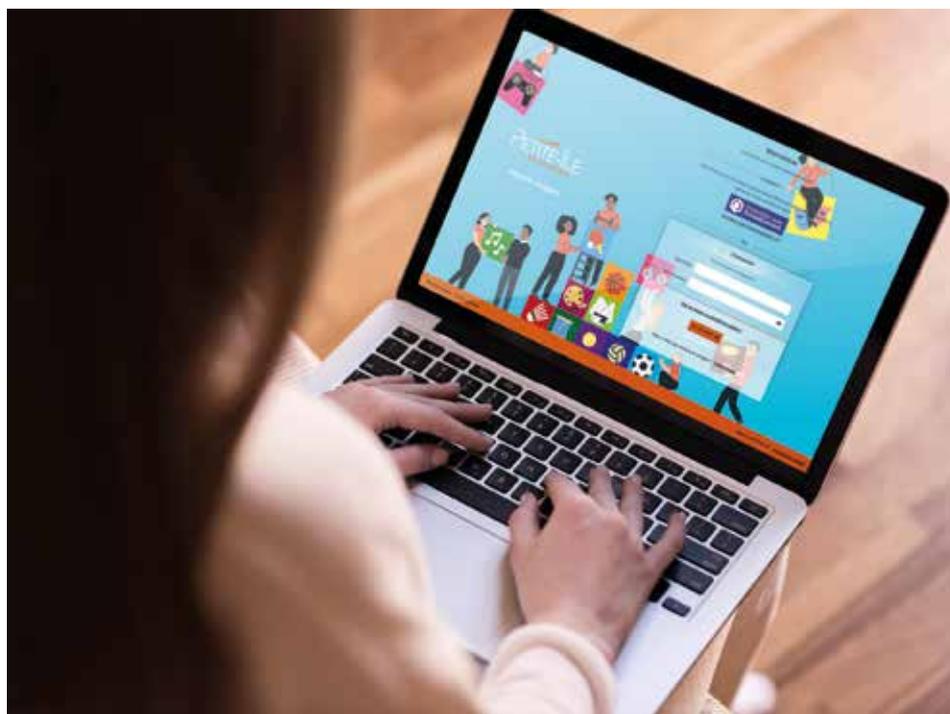
### **- Accompagner nos associations dans leurs démarches et encourager le bénévolat :**

Les associations sont des acteurs phares de l'intérêt général et local. Elles participent à la vie sociale, économique, culturelle et citoyenne de Petite-Île. Le soutien et la reconnaissance de ces associations sont donc primordiaux pour permettre leur maintien et leur développement sur le territoire.

Chaque année, la ville de Petite-Île leur apporte son soutien financier grâce aux subventions qui leur sont accordées. Depuis le début du mandat, la ville a accordé un peu plus de 4 000 000 € de subventions aux associations.

En complément, la ville met à disposition de ses associations de nombreux équipements et locaux, essentiels pour leurs activités. Par exemple, la valorisation des équipements sportifs prêtés aux associations sportives est estimée à 1,1 million d'euros par an, reflétant l'engagement de Petite-Île pour soutenir le dynamisme associatif.

Aux côtés des traditionnelles subventions, la ville s'est dotée d'un service dédié, la cellule Vie Associative, chargée d'accompagner les associations dans le montage de leurs projets ou leurs démarches administratives et de proposer des formations ou des ateliers réservés aux associations. Des rencontres annuelles sont également mises en place afin de les écouter et de lister leurs besoins et d'y répondre dans la mesure du possible.





### ▪ Cérémonie des vœux au monde associatif :

Chaque année, la ville met un point d'honneur à féliciter et à encourager les bénévoles qui donnent de leur temps pour offrir à la population tous ces moments de détente, de plaisir et d'émotions.

Au mois de décembre, lors de la cérémonie des vœux, la municipalité récompense les dirigeants des associations, en leur remettant les médailles d'honneur de la FNCOF récompensant leurs années de bénévolat.



### ▪ Animer le Conseil Local de la Vie Associative :

Le Conseil Local de la Vie Associative (CLVA) est l'instance de démocratie participative des associations de Petite-Île. Son objectif est de fédérer les associations de la ville autour de leur intérêt collectif et commun.

Le CLVA est aussi un lien privilégié avec la ville pour échanger, se coordonner et travailler ensemble à l'animation du territoire.



# 1. UNE VILLE SOLIDAIRE

## 1.5 – SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE ET LE « FAIRE VIVRE ENSEMBLE » :

### • Journées des associations :

Dans la perspective d'accompagner les associations, la ville de Petite-Île organise, chaque année, les journées des associations sur tout un week-end. La première journée est consacrée aux rencontres et échanges entre associations et partenaires institutionnels. Puis, la deuxième journée est dédiée aux rencontres avec le public.

Ainsi, cette manifestation participe à la valorisation des actions des associations petite-ïloises et promeut l'implication de leurs bénévoles. À travers cette action, la population peut se rendre compte de l'importance de la place qu'occupent ces associations dans l'environnement socio-culturel, sportif et social à Petite-Île.



### • Journées Européennes du Patrimoine :

En partenariat avec les associations de la ville, la municipalité organise la Journée Européenne du Patrimoine. Ce rendez-vous populaire annuel est l'occasion pour le public d'échanger avec les professionnels du patrimoine pour découvrir leurs savoir et savoir-faire.

Au programme : randonnée, balade, concours culinaire, chasse aux trésors, divers ateliers, dégustations, ventes de gâteaux, plateau artistique, contes et lectures ... ces activités sont à consommer sans modération en famille ou entre amis.





### - Promouvoir les groupes locaux dans nos manifestations :

Lors des manifestations musicales organisées sur le territoire, la municipalité tient à promouvoir la culture locale en faisant appel aux artistes locaux pour animer ses évènements. De nombreux artistes, groupes et associations de spectacles locaux ont pu se produire sur les scènes lors des évènements organisés par la ville.



### - Favoriser les rencontres intergénérationnelles :

Les rencontres intergénérationnelles sont un échange, un lien entre personnes de tout âge. Cela permet de fédérer différents publics autour de divertissements comme les jeux, le sport, le dessin, la musique, le théâtre, etc... Diverses activités qui seraient susceptibles d'intéresser les générations différentes dans un but commun. Échanger, partager, créer du lien !

A travers la création des MAELIS dans les quartiers ou d'actions de plantations d'arbres sur tout le territoire, ces moments de rencontres intergénérationnelles favorisent les échanges de savoir et de transmission des savoir-faire. La municipalité souhaite plus que jamais privilégier ces instants précieux pour nos générations futures.



# 1. UNE VILLE SOLIDAIRE

## 1.6 – FAIRE DE L'INSERTION, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI UNE PRIORITÉ DANS L'ACTION MUNICIPALE :

La collectivité souhaite s'impliquer dans la lutte contre le chômage, suivant trois grands axes : la politique de formation professionnelle, l'accompagnement social et le développement économique.

### ▪ Opération « Saisis ta chance » :

En partenariat avec les acteurs de l'insertion et de l'emploi tels que France Travail, la Mission Locale, le PLIE, la Maison de l'Emploi et l'Ecole de la Deuxième Chance, la ville de Petite-Île a lancé en 2020, l'opération « Saisis ta chance » en direction des jeunes inscrits dans un parcours d'insertion, en décrochage scolaire ou en recherche d'emploi.

Ce public a souvent une méconnaissance des opportunités qui peuvent leur être offertes afin de sortir de ce processus de non-activité. Cette opération a pour but de mettre en relation ces jeunes avec les professionnels de l'emploi et de la formation et de les accompagner vers un projet d'avenir réalisable et durable.



### ▪ Convention de partenariat avec la Mission Locale :

Dans le cadre de l'accompagnement, de la formation et de l'insertion des jeunes Petite-Îlois(es) de 16 à 25 ans en recherche d'emploi, la ville de Petite-Île a conclu une convention de partenariat avec la Mission Locale Sud.

Cette convention consiste à mettre à disposition de la Mission Locale, des locaux et matériels afin de pouvoir accueillir ce public dans les meilleures conditions lors de permanences hebdomadaires.



### ▪ Convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMAR) :

Bien que la compétence économique appartienne à la CIVIS depuis 2017, la diffusion de l'information auprès des artisans installés sur le territoire communal reste une volonté de la ville. En effet, la commune et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion (CMAR) ont signé, en 2023, une convention-cadre de partenariat, pour des permanences du CMA MOBILE sur Petite-Île.

La CMAR assume une mission de service public et a la volonté d'améliorer la proximité avec ses ressortissants, de déployer son offre de services sur tout le territoire et de participer activement aux actions de la ville.





#### ▪ Convention de partenariat avec France Travail :

Dans un contexte de chômage structurel important, la commune de Petite-Île vise à impulser une politique sur le champ de l'insertion professionnelle des publics en difficulté sur son territoire communal.

En signant une convention de partenariat, la mairie de Petite-Île et France Travail s'inscrivent pleinement dans une démarche de collaboration active et efficace pour l'insertion professionnelle et mettent en œuvre une véritable politique des ressources humaines tendant à renforcer les compétences des demandeurs d'emploi.



#### ▪ Convention de partenariat avec la FEPEM :

L'emploi à domicile est une réalité à La Réunion. Il participe au dynamisme économique du territoire et au lien social entre ses habitants. Consciente de l'intérêt de ce modèle d'emploi et des enjeux locaux qu'il porte, la commune de Petite-Île, via France Services et via son CCAS, affiche sa volonté de lui donner plus de visibilité et de s'engager sur la mise en place d'actions afin de développer et structurer l'emploi à domicile sur son territoire.

Ainsi, la ville de Petite-Île et la Fepem décident de mettre leurs compétences et expériences en commun pour intégrer, au sein de la commune, des Points Relais Particulier Emploi.



#### ▪ Soutenir les Ateliers Chantier d'Insertion :

La ville a répondu favorablement à l'appel de l'Association pour le Développement d'Actions Sociales et Environnementales (ADASE), pour l'ouverture d'Ateliers Chantier d'Insertion (ACI) sur la commune et participe au fonctionnement des ACI à hauteur de 30 000 € chaque année.

Deux ACI sont présents sur le territoire, installés dans un local situé dans la Zone d'Activité Economique de Verger Hémerly, à savoir l'ACI Palettes et l'ACI Augmentorium.

Chaque année, ce ne sont pas moins de 24 Petite-Îlois qui bénéficient d'un accompagnement socio-professionnel acquérant des compétences et une expérience professionnelle valorisées. Depuis l'installation de ces ACI sur Petite-Île, plus de 65 personnes ont pu bénéficier d'un contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

Retrouvez la vidéo "une ville connectée et durable" en flashant ce QR Code :





## 2. UNE VILLE CONNECTÉE ET DURABLE



# 2. UNE VILLE CONNECTÉE ET DURABLE

## 2.1 – RENFORCER LA DÉMOCRATIE LOCALE PAR UNE MEILLEURE PARTICIPATION CITOYENNE :

Faire participer les citoyens à la vie locale est un défi que bon nombre de collectivités territoriales souhaitent relever. Il est important de sensibiliser les habitants aux enjeux de la participation citoyenne en approfondissant leur connaissance et leur intérêt à travers les outils de communication (portail citoyen, réseaux sociaux, magazine municipal, etc.) ou en allant à la rencontre des citoyens directement sur les lieux qu'ils fréquentent. La transformation numérique des collectivités participe activement à la démocratie locale. Nos villes et nos institutions sont devenues connectées et évoluent pour devenir plus proches, plus réactives et plus interactives.

### - Actualisation du site web :

Le site internet [www.petite-ile.re](http://www.petite-ile.re) est le moyen le plus simple pour informer la population. En 2020, nous avons procédé à l'acquisition d'une nouvelle interface plus moderne, plus efficace et plus complète.

Sur le site de la ville, vous pouvez retrouver toutes les actualités liées à la vie communale, toutes les

informations sur les démarches administratives (demande d'acte d'État-Civil, mariage, demande d'occupation du domaine public etc...) et toutes les informations sur les services disponibles en mairie (restauration scolaire, la garderie, le Plan Local d'Urbanisme, les marchés publics etc...).



### - Le Portail citoyen :

Le Portail citoyen a été mis en ligne le 16 février 2021. Accessible 24h/24 et 7 jours/7, ce nouvel outil vise à établir un lien plus direct avec les administrés, qui peuvent avoir un accès facilité, personnalisé et sécurisé aux services en ligne. Il permet aux citoyens de procéder à la préinscription scolaire de leurs enfants en petite section (ou très petite section) ou passant en CP, de réaliser l'inscription à la garderie et à la restauration scolaire, de payer leurs factures éditées par la régie municipale ou encore d'accéder aux formulaires d'inscription au portail de la bibliothèque et d'aide au raccordement à la fibre optique.





### ▪ L'application mobile :

L'application mobile est le reflet du portail citoyen sur smartphone. Les démarches personnelles accessibles en ligne peuvent, depuis mars 2023, être réalisées via l'application et y être suivies. Elle permet également une communication directe des services municipaux aux citoyens, via des notifications, sur les rubriques qu'ils auront choisies de recevoir. L'application se destine aussi aux personnes de passage qui pourront découvrir les points d'intérêts de la ville via une carte interactive. Simple, intuitive et complète, elle permet de rester informé, d'être alerté et de participer à la vie locale.



Apps Store



Play Store



### ▪ La dématérialisation des actes d'urbanisme :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes et intercommunalités sont tenues de recevoir les demandes dématérialisées d'autorisation d'urbanisme. Depuis cette date, il est possible de déposer ses demandes en ligne via le portail accessible sur le site de la ville. Ce service est accessible 24h/24 et 7jours/7. Les citoyens, comme les professionnels, pourront créer un compte utilisateur leur permettant de soumettre, en version dématérialisée, leurs demandes et d'avoir leur suivi en temps réel.

### ▪ Le portail de la bibliothèque :

L'univers du livre à portée de clic ! Un portail de la bibliothèque est ouvert depuis 2021. Ce portail permet au citoyen de rechercher et pré-réserver un livre, de gérer ses réservations en cours et de planifier la récupération du livre pour les quartiers desservis par le bibliobus lors de son passage, tel un « biblio-drive ».



## 2. UNE VILLE CONNECTÉE ET DURABLE

### 2.1 – RENFORCER LA DÉMOCRATIE LOCALE PAR UNE MEILLEURE PARTICIPATION CITOYENNE :

#### • Réseaux sociaux :

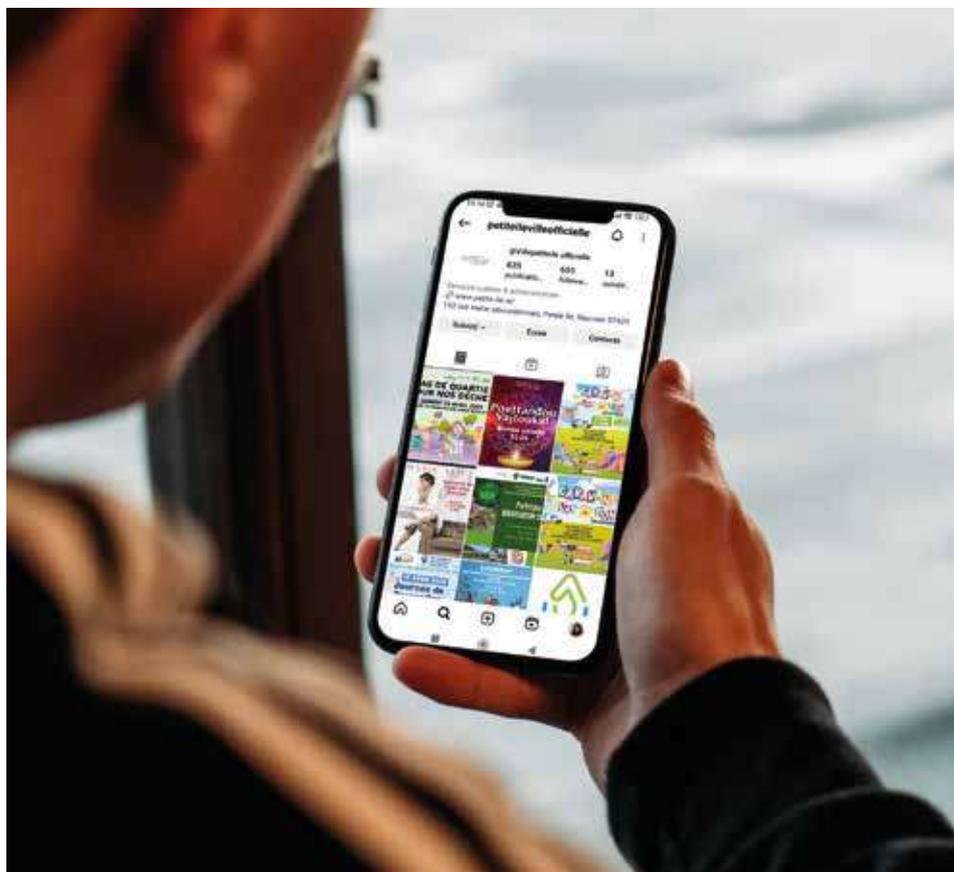
En optant pour une présence active sur les réseaux sociaux, les élus et la collectivité deviennent plus accessibles et nouent des liens quasi permanents avec leurs administrés. Pour cela, 2 pages officielles : le compte Facebook « Ville de Petite-île Officiel » et le compte Instagram « petiteilevilleofficielle ».

Ces pages sont maintenues à jour en temps réel pour informer la population des tous les évènements sur la commune (manifestations, grèves, travaux, concours, etc...)



#### • Rendre accessible nos espaces publics avec le Wifi public :

La ville de Petite-île a souhaité mettre en place un réseau de Wifi destiné à ses administrés et à ses visiteurs. En effet, grâce à un système de tickets ou d'identification par un compte Facebook, Gmail, ou autres, les utilisateurs peuvent avoir accès à un réseau Wifi haut débit dans les bibliothèques, au complexe sportif du Centre-Ville et au parc François Mitterrand.





**- Diffusion du conseil municipal sur tout support numérique :**

- La dématérialisation des rapports du conseil municipal :

En 2020, la ville de Petite-Île a émis la volonté de recourir au numérique pour moderniser les pratiques de la municipalité. C'est ainsi qu'a été instaurée la dématérialisation des dossiers du conseil municipal.

La dématérialisation est un moyen de moderniser l'action publique et de simplifier les procédures. Elle permet aux élus d'accéder à plus d'informations, d'échanger, de réagir, de s'organiser dans l'exercice de leur mandat.

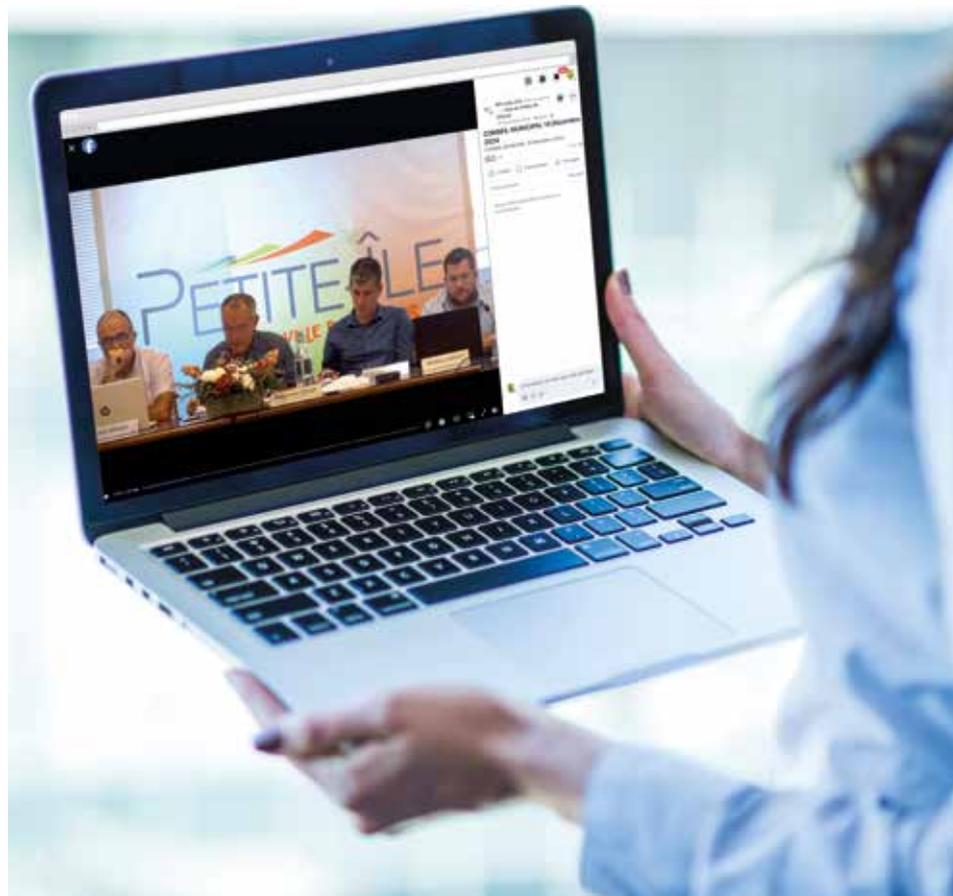
- La retransmission des conseils municipaux :

Toute personne souhaitant assister aux séances doit donc pouvoir y accéder librement, sauf si le conseil municipal décide de se réunir à huis clos. Lors de la période de crise sanitaire,



**- Rendre compte des travaux de la ville :**

Lors de gros chantiers, la ville a fait le choix de rendre des comptes aux administrés par le biais de bulletins d'informations. Ces bulletins retracent les principaux faits marquants des travaux ainsi que leur avancée.



# 2. UNE VILLE CONNECTÉE ET DURABLE

## 2.1 – RENFORCER LA DÉMOCRATIE LOCALE PAR UNE MEILLEURE PARTICIPATION CITOYENNE :

### ▪ Maintenir le lien de proximité entre les élus et les habitants :

#### - Les réunions de quartiers :

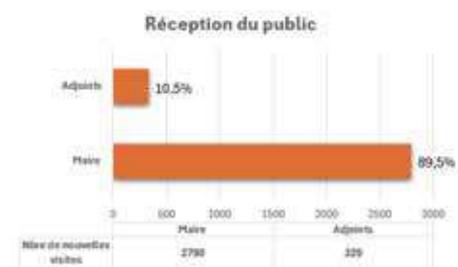
Les réunions de quartiers, organisées au 2<sup>ème</sup> semestre de chaque année, permettent à la population de mieux connaître leur quartier, ses acteurs, les actions municipales effectuées, les projets à venir, au cours d'un échange entre les habitants et les élus.



#### - Les permanences des élus :

Du lundi au vendredi, les élus sont tour à tour en mairie pour rencontrer la population qui le souhaite.

Depuis 2020, 3119 nouvelles personnes ont été reçues par les élus dans le cadre de la réception du public.



### ▪ Le numérique dans les écoles :

L'évolution technologique offre des nouveaux moyens d'apprentissage aux élèves du premier degré.

Suite à un appel à projet au titre du Plan de Relance, la ville a fait un premier essai d'école numérique avec l'acquisition de 5 écrans digitaux interactifs pour l'école Les Bougainvilliers.

Par la suite, la ville a souhaité poursuivre ce plan et équiper l'ensemble des classes du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle (du CP au CM2) de ce dispositif de visionnage collectif. Ainsi, 40 écrans numériques interactifs et 40 postes informatiques ont été acquis pour un montant total de 139 000€.

### ▪ Installation d'Espaces Numériques de Travail (ENT) dans les écoles élémentaires de la commune :

Dans le cadre de la poursuite de son plan numérique en direction des écoles, la ville de Petite-Île propose la mise en place d'Espaces Numériques de Travail (ENT) dans les écoles élémentaires. Ce projet répond à la nécessité d'intégrer le numérique dans l'enseignement, d'outiller les enseignants, d'améliorer l'apprentissage des élèves et de faciliter les échanges entre l'école et les familles.

La mise en place d'un ENT permettra entre autres un accès à des ressources pédagogiques

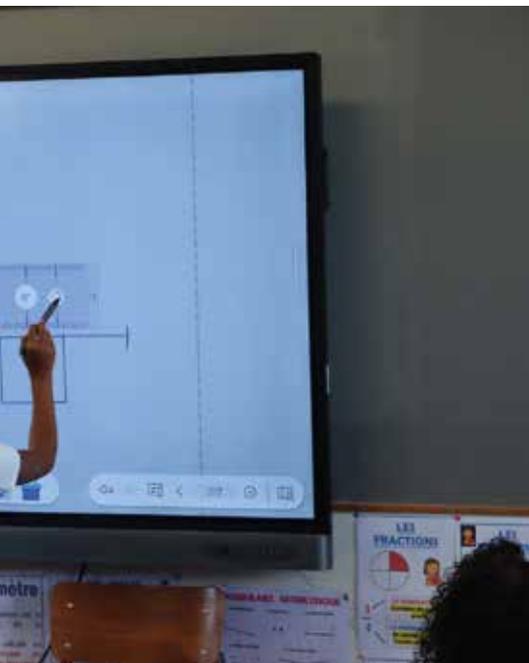


variées, une communication améliorée et un suivi personnalisé des élèves. Le coût total de ce projet s'élève à 11 246,35 € TTC et couvre l'ensemble des écoles élémentaires de la commune pour trois années.



### ▪ Création de commissions consultatives :

Afin de favoriser l'expression et la participation citoyenne, la ville de Petite-Île a souhaité donner la parole aux administrés lors de la définition des grands projets sur le territoire communal. Elle organise des ateliers de travail afin de recueillir votre expérience et vos réflexions sur les études qui sont menées. (ex : Schéma de secteur du Centre-Ville).



### - Nouveaux services numériques pour la population de Petite-Île :

La ville de Petite-Île a répondu à l'appel à manifestations d'intérêts lancé par La Région Réunion au titre de la fiche action 1.2.1 du Programme REUNION FEDER-FSE+ 2021-2027 « Soutien à la transformation numérique sécurisée des services publics ». Elle a proposé un projet pour améliorer le quotidien des habitants et renforcer la transparence et l'efficacité des services municipaux.

Le projet prévoit l'introduction de trois nouveaux services numériques majeurs :

- Une cartographie des cimetières et de recherche des défunts via des bornes tactiles :



### - Cérémonie des nouveaux arrivants :

La ville poursuit l'accueil de ses nouveaux arrivants lors d'une cérémonie en leur honneur. C'est l'occasion pour eux de rencontrer leurs élus et de comprendre le fonctionnement des services municipaux.

Ce service permettra aux habitants de localiser facilement les sépultures de leurs proches à travers une interface simple et intuitive accessible via des bornes interactives installées au sein des cimetières.

- La dématérialisation des actes et délibérations du conseil municipal :

Conformément à l'obligation d'affichage légal pour les communes de plus de 3 500 habitants issue du décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021, Petite-Île mettra en place un service de diffusion numérique des actes et délibérations du conseil municipal. Cette initiative facilitera l'accès des citoyens aux informations publiques, car le contenu dématérialisé pourra être accessible en ligne.

- Une application de gestion des rendez-vous avec le maire et les adjoints :

Cette application sur mesure permettra aux élus de suivre leur calendrier de réception du public.

Elle permettra également un suivi efficace des demandes résultant de ces rendez-vous et enverra des rappels automatiques pour chaque rendez-vous aux citoyens, améliorant ainsi la communication entre les administrés et la mairie.

Ces nouveaux services visent à renforcer le lien entre la mairie et la population, en facilitant l'accès aux informations et en simplifiant les démarches quotidiennes des habitants.



## 2. UNE VILLE CONNECTÉE ET DURABLE

### 2.2 – ÉLABORER UNE STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE ET LA METTRE EN ŒUVRE À TRAVERS DES ACTIONS CONCRÈTES :

Aujourd'hui, nous faisons face au défi du changement climatique. Afin de réduire son impact sur notre territoire et sur notre population, des propositions d'actions sont formalisées par la ville de Petite-Île. Par exemple, la création de nouveaux équipements comprenant une maîtrise énergétique, la définition des bâtiments et des quartiers à rénover en priorité ou encore l'électrification des véhicules et le développement de la mobilité douce sont autant d'actions permettant d'élaborer une stratégie énergétique sur le territoire.

#### - Couverture du plateau sportif :

La ville de Petite-Île a souhaité offrir un équipement public sur le territoire qui s'inscrit dans les orientations définies par la loi de transition énergétique. Ainsi, elle a procédé à la réhabilitation et à la couverture du plateau sportif

près du collège. Ce nouvel équipement regroupe, en un même lieu, un terrain pour le handball et le futsal, un autre pour le basketball, le tennis et le volley-ball, un mur d'escalade, des sanitaires PMR et un local technique.

Cette opération comporte également un volet environnemental grâce à la pose de panneaux photovoltaïques. La conception de ce projet prend en compte également des caractéristiques de la Réglementation Thermique, Acoustique et Aération applicable dans les Départements d'Outre-Mer (RTAA DOM).

Le coût global des travaux : 3 645 568 € TTC.





**- Mieux isoler nos bâtiments lors de leur réhabilitation :**

La ville, soucieuse à la fois de la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et des demandes en énergie, est intéressée à réaliser des opérations d'économies financées soit sur fonds propres, soit au moyen de subventions ou dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE).



**- Réfection de l'étanchéité et de l'isolation des toitures des écoles :**

- École Les Badamiers 975m<sup>2</sup>,
- École Les Alpinias 825 m<sup>2</sup>,
- École Le Vetyver 589 m<sup>2</sup>,
- École Les Fleurs de Canne 606 m<sup>2</sup>,
- École Les Platanes Sud 205 m<sup>2</sup>,
- École Les Platanes Nord 759 m<sup>2</sup>.



- Rénovation thermique de nos bâtiments :**
- Maison des agriculteurs 120 m<sup>2</sup>,
  - CASEP 112 m<sup>2</sup>,
  - Bibliothèque Centre-Ville 425 m<sup>2</sup>,
  - France Services 312 m<sup>2</sup>,
  - Fangourin 500 m<sup>2</sup>,
  - Maison Ramier 260m<sup>2</sup>.



# 2. UNE VILLE CONNECTÉE ET DURABLE

## 2.2 – ÉLABORER UNE STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE ET LA METTRE EN ŒUVRE À TRAVERS DES ACTIONS CONCRÈTES :

- Promouvoir le co-voiturage et les déplacements collectifs :

- La création d'un parking de co-voiturage sur Verger Hémary :

La rue de Verger Hémary est de plus en plus fréquentée par les usagers de la route qui souhaitent éviter au maximum les embouteillages sur la RN2 et les risques d'accident sur cette voie. Dans cette optique de réduction du flux de circulation et de sécurisation de la voie, la ville a créé un parking de co-voiturage sur la rue Verger Hémary.

Cette opération s'inscrit pleinement dans la démarche de la réduction de l'empreinte carbone des usagers de la route du bassin Sud de La Réunion. Le coût des travaux : 418 020 € HT.



- La création d'une aire de co-voiturage :

Des études sont lancées pour la création d'une aire de co-voiturage à l'intersection du chemin Neuf (RD30) et de la route de Grande Anse (RD73). Ce projet a pour objectif de créer un espace fonctionnel et attractif qui incite au co-voiturage pour réduire le flux de véhicules sur la RN2 et de promouvoir des déplacements doux avec voies vertes et chemins pédestres jusqu'à Grande Anse.

Le programme des études comporte entre autres :

- L'aménagement d'un espace de co-voiturage avec une capacité de 230 places environ ;
- Une connexion avec les RD30 et RD73 et l'aménagement d'un giratoire ;



- La construction d'un bâtiment de 150m<sup>2</sup> haute qualité environnementale (HQE) ou à énergie positive (BEPOS) pour l'activité écotouristique ;
- La création d'une interface pour les navettes ;
- La construction d'un espace d'attente abrité ;
- La plantation et végétalisation de l'espace dans le cadre de la démarche DAUPI.

Le coût total du projet estimé est de 3 500 000€ HT.



Les études ont été relancées, pour l'école Les Alpinias, en raison de l'augmentation du coût prévisionnel des travaux estimé à 1 600 000 € HT. Pour l'école Les Fleurs de Canne, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié. Le coût prévisionnel des travaux est de 1 512 000 € HT.

**▪ Végétaliser les écoles pour anticiper le réchauffement climatique :**

Depuis des nombreuses années, les écoles à La Réunion font face à un problème de taille : la surchauffe des salles de classe en été, ce qui inquiète à la fois les parents et les enseignants. Soucieuse du bien-être des enfants, la ville de Petite-Île a souhaité réfléchir à une solution d'amélioration du confort thermique et de végétalisation de ses équipements scolaires.

- Créer des espaces verts, planter des arbres et ombrager le parvis de l'école et ses abords, les cours de récréation et les abords des classes ;
- Proposer des traitements de sols variés et notamment en matériaux naturels ;
- Apporter des possibilités de jeux adaptés au dénivelé ;
- Proposer des espaces calmes avec des assises et des tables ;
- Protéger et isoler les bâtiments ;
- Améliorer le confort acoustique, visuel et d'usage.

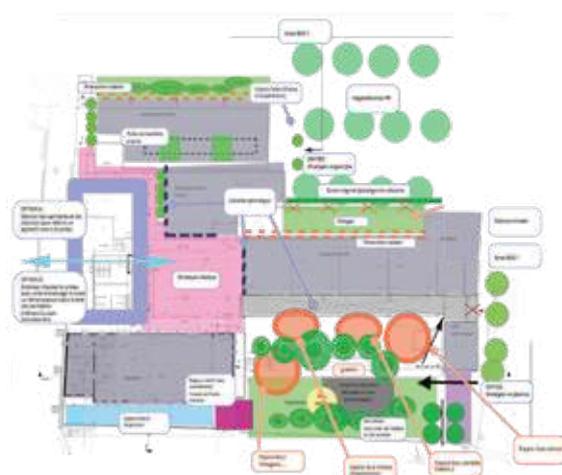


**- Programme Outre-Mer pour des Bâtiments Résilients et Économes en Énergie (OMBREE) :**

Les écoles concernées par le projet OMBREE : Les Alpinias et Les Fleurs de Canne.

Le principe général d'aménagement et de végétalisation est validé pour les deux écoles, à savoir :

Ecole Les Fleurs de Canne



## 2. UNE VILLE CONNECTÉE ET DURABLE

### 2.2 – ÉLABORER UNE STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE ET LA METTRE EN ŒUVRE À TRAVERS DES ACTIONS CONCRÈTES :

#### - Réhabilitation de la cour de l'Ecole Les Platanes Sud et de son parking

Afin de poursuivre cette idée de scolariser les enfants dans une école éco-responsable, la ville s'est orientée vers le projet OASIS pour l'école Les Platanes Sud, qui vise à remettre au cœur de l'aménagement le bien-être des enfants, tout en les sensibilisant, ainsi que leurs parents et le personnel, au respect de l'environnement.

Le programme des travaux a comporté l'aménagement de la cour et du parking attenant.

En ce qui concerne la réhabilitation de l'école, un sol souple a été installé ainsi que la cour végétalisée permettant la création d'îlots de fraîcheur

améliorant le confort thermique à l'extérieur et indirectement l'intérieur. Des parcours ludiques et autres aires de jeux ont été installés afin d'améliorer la motricité chez les enfants.

Le parking est, quant à lui, végétalisé et rendu davantage perméable avec l'utilisation des dalles alvéolaires. Les objectifs principaux de ces travaux sont d'offrir un espace multifonctionnel, d'assurer une régulation hydraulique, de réaliser une dépollution du sol et de l'air à travers les végétaux par le piégeage de carbone et des particules fines (pot d'échappement...) et de renaturer le site.

Coût des travaux : 511 219,69 € TTC.

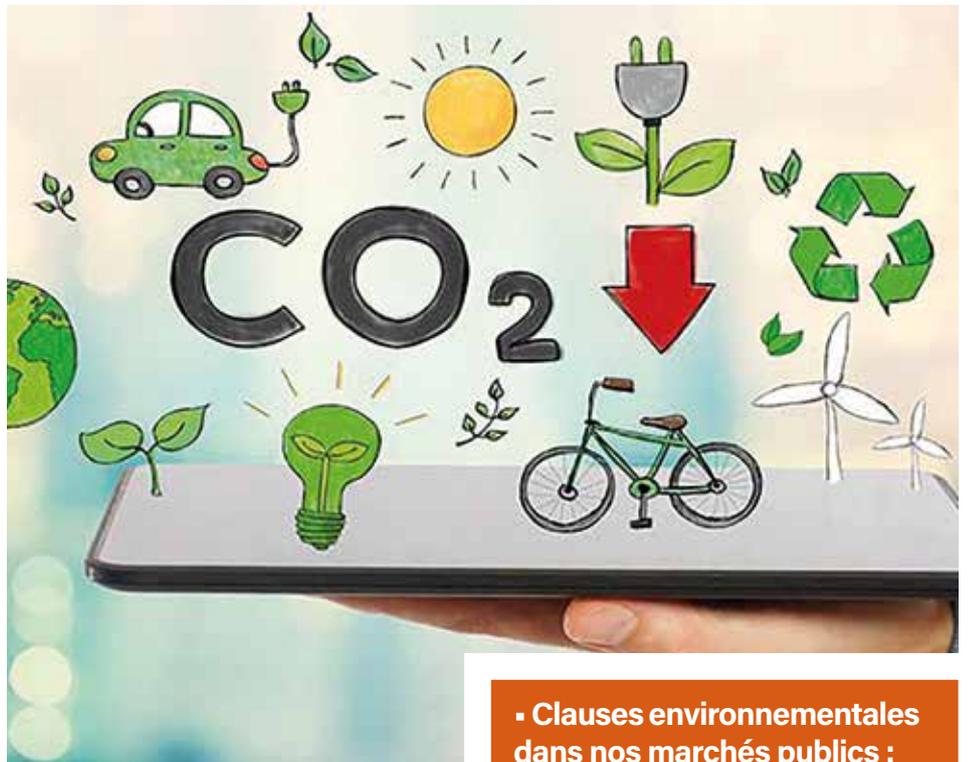


#### - Inscrire le parc automobile communal dans une démarche énergie propre :

Le secteur des transports représente une part importante dans les émissions de gaz à effet de serre. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 fait obligation aux collectivités locales et à leurs établissements publics d'acquies, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, au minimum 20% de véhicules propres lors du renouvellement de leurs flottes de véhicules légers.

Pleinement consciente de ces enjeux, la ville de Petite-Île a fait l'acquisition de 7 véhicules électriques pour les services.





### ▪ Améliorer la qualité énergétique de l'éclairage public :

Dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité énergétique, la ville de Petite-Île a transféré la compétence éclairage public au SIDELEC Réunion pour la mise en place d'un plan régional de rénovation de l'éclairage public par des luminaires LED. Un programme ambitieux dont l'objectif est en premier lieu de lutter contre le réchauffement climatique en divisant par 2 les consommations énergétiques de la commune et ainsi de réduire les factures en réajustant par la suite l'abonnement tarifaire. Aujourd'hui, plus de 80% de l'éclairage public est en LED.



### ▪ Clauses environnementales dans nos marchés publics :

Les marchés publics, en raison de leur volume et de leur impact économique, jouent un rôle crucial dans la promotion de pratiques durables et respectueuses de l'environnement.

Ainsi, la protection de l'environnement est un enjeu prioritaire pour la commune de Petite-Île.

Une réflexion est menée sur tous les marchés afin d'inclure des clauses ou des critères environnementaux, tels que l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, l'utilisation de matériaux recyclés ou la gestion des déchets. Ces clauses ou critères permettent de sélectionner des fournisseurs qui adoptent des pratiques durables.

## 2. UNE VILLE CONNECTÉE ET DURABLE

### 2.3 – POURSUIVRE LES EFFORTS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE GESTION ÉCOLOGIQUE DE NOTRE COMMUNE :

En ville, à la campagne ou dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien : le paysage joue un rôle majeur dans la qualité de vie de la population. Aussi, pour entretenir ces espaces, la ville de Petite-Île a choisi de mettre en place une gestion écologique dans ses aménagements paysagers et promeut également des solutions alternatives d'entretien respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.

#### ▪ Propreté, fleurissement et entretien des espaces paysagers urbains :

Pour rendre la ville plus agréable, les équipes de la ville attachent beaucoup d'importance aux questions liées à la propreté et au bien-être de la population.



#### ▪ Renouvellement de la charte DAUPI :

La Démarche Aménagement Urbain et Plantes Indigènes (DAUPI), portée par le Conservatoire Botanique National et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Mascarin (CBN-CPIE), a pour objectif de promouvoir l'utilisation d'espèces indigènes et d'espèces exotiques, non envahissantes, dans les aménagements urbains et péri-urbains de La Réunion. En mars 2021, la ville de Petite-Île a confirmé son adhésion à la charte DAUPI pour 2021-2025.





Notre commune **s'engage**

objectif



**ZERO  
PESTICIDE**

▪ **Signature du plan 1 million d'arbres pour La Réunion :**

Planter un million d'arbres dans les cinq années à venir ! Tel est l'objectif ambitieux que s'est fixé le Département de La Réunion. Et pour l'aider, Petite-Île a décidé d'apporter sa contribution à l'échelle communale. La signature de la convention-cadre en 2021 vient ainsi sceller un engagement partagé entre les deux institutions sur la préservation, la restauration et le développement de la biodiversité de l'île.

Petite-Île, qui a mis en place 2 pépinières communales, aspire à devenir une « commune semencière ».

En 2022, la signature du 1<sup>er</sup> avenant à la convention 1 million d'arbres permet à la commune de financer l'acquisition d'une unité de production.



▪ **Plan Zéro-phyto :**

Petite-Île s'engage pour l'environnement et tend vers le zéro-phyto en réduisant l'utilisation des pesticides sur l'ensemble des propriétés communales. Ainsi, ce plan zéro-phyto permet de protéger la ressource en eau en supprimant l'usage des produits phytosanitaires sur les zones où le risque de transfert vers les eaux est le plus fort et de privilégier les techniques préventives et/ou alternatives disponibles (désherbage manuel ou thermique, paillage...).



**1 million  
d'Arbres**  
POUR LA RÉUNION

## 2. UNE VILLE CONNECTÉE ET DURABLE

### 2.3 – POURSUIVRE LES EFFORTS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE GESTION ÉCOLOGIQUE DE NOTRE COMMUNE :

#### - Plantation d'arbres endémiques et indigènes de La Réunion et de micro-forêt :

La municipalité de Petite-Île a fait le choix d'actions de plantations d'arbres indigènes et endémiques comme fil conducteur des anniversaires de la commune. Ainsi, depuis 2020, plus de 10 000 arbres ont été plantés sur la commune.

De plus, la ville a décidé de procéder à une plantation de micro-forêt sur le Domaine du Relais ainsi que sur le site du Vivier selon la méthode « Miyawaki ». Elle permet de faire pousser rapidement des forêts sur quelques centaines de mètres carrés seulement.



#### - 1 mariage 1 arbre :

La commune de Petite-Île s'est engagée dans une démarche de préservation de son territoire, de sa culture, de son histoire et de ses valeurs.

La ville souhaite aller vers plus de proximité. Ainsi, à chaque mariage célébré depuis 2024, la collectivité offre aux époux un arbre endémique et indigène de La Réunion issu de nos pépinières communales.

Ce plant est remis aux mariés avec un cache-pot en bambou confectionné par l'association les Familles de Manapany les Hauts. La ville a fait le choix d'un matériau écologique car :

- Renouvelable : plante ayant une croissance rapide ;
- Durable : matériau robuste ;
- Recyclable : matière végétale qui peut être recyclée ou compostée.





▪ **Création de pépinières communales :**

Auparavant, la commune de Petite-Île achetait chez des pépiniéristes privés les plantes et arbustes nécessaires à l'embellissement des espaces publics en fonction des besoins et dans des projets de plus grande ampleur. Pour devenir autonome, la commune de Petite-Île a donc eu l'idée d'expérimenter une pépinière communale sur le site de Verger Hemery.

Pari réussi pour la ville, qui a dû mettre en place une deuxième pépinière pour permettre

la continuité de ses actions d'aménagement paysager. Ainsi, plus de 9500 plants ont été produits.



▪ **Maintenir la participation de la commune aux « Nuits sans lumière » :**

Aujourd'hui, nous avons l'habitude de l'utiliser pour nous déplacer la nuit, faire du sport la nuit, nous divertir la nuit etc. Ainsi, lampadaires, enseignes, spots... font partie de nos décors nocturnes. Pourtant, l'utilisation de l'éclairage artificiel n'est pas sans effet sur la qualité de nos environnements nocturnes. La ville de Petite-Île participe chaque année à la démarche de sensibilisation à destination de ses administrés "Les jours de la nuit". Cette opération a pour objectif de sensibiliser à la pollution lumineuse, ses effets négatifs et les moyens de la réduire en éteignant l'éclairage public pendant 1 mois.



## 2. UNE VILLE CONNECTÉE ET DURABLE

### 2.3 – POURSUIVRE LES EFFORTS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE GESTION ÉCOLOGIQUE DE NOTRE COMMUNE :

#### ▪ Lutter contre les dépôts sauvages :

La ville met un point d'honneur à lutter contre les dépôts sauvages sur son territoire et à faire appliquer la réglementation en vigueur. Les agents du service Environnement sillonnent la commune afin de recenser tous les lieux concernés par ces dépôts et de procéder à l'évacuation et au traitement lorsque les auteurs ne sont pas identifiés. Chaque année, le service environnement récupère près de 40 tonnes d'encombrants, 28 tonnes d'ordures ménagères et 106 tonnes de déchets verts abandonnés sur la voie publique.



#### ▪ Lutter contre le gaspillage alimentaire :

En partenariat avec l'ADEME, la ville a procédé au diagnostic du gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires. À la fin de chaque repas, des pesées ont été effectuées. Ces pesées ont permis aux responsables de site de mesurer le gaspillage par composante. Des actions de sensibilisation à la notion de grande ou petite faim ont été effectuées auprès des élèves. Un relevé des effectifs est réalisé le matin afin de ne transmettre aux sites que le nombre nécessaire de portions individuelles.

Sur cette thématique de gaspillage alimentaire, un travail est également mené en amont de la production : les quantités commandées sont mesurées par rapport au nombre des effectifs des inscrits à la restauration scolaire pour assurer le besoin de la journée.





▪ **Opération « Pas de quartier pour nos déchets » :**

La municipalité organise chaque année une opération de nettoyage des quartiers. Tous les habitants sont invités à relever leurs manches en participant à cette opération qui a pour but de réveiller les consciences citoyennes autour de la question des déchets.

L'objectif principal de cette opération est de sensibiliser



▪ **Concours maisons et jardins fleuris :**

Chaque année, la ville organise son concours « maisons et jardins fleuris ». Cet événement, qui met à l'honneur la beauté de nos espaces verts, est l'occasion idéale pour chacun d'entre nous de célébrer la nature et de valoriser notre cadre de vie.

tout le monde à la propreté de l'environnement, d'inciter les habitants et promeneurs à respecter les lieux publics et de lutter contre un certain nombre d'incivilités environnementales.

Depuis 2020, plus de 20 tonnes de déchets ont été collectées lors de ces opérations.

Fleurie, colorée et vivante, notre ville mérite d'être admirée sous toutes ses coutures. Ce concours est non seulement une compétition amicale, mais aussi une véritable invitation à prendre soin de notre environnement. En embellissant nos jardins et façades, nous contribuons ensemble à la préservation de la biodiversité et à l'amélioration de notre cadre de vie.



Retrouvez la vidéo "une ville rurale et touristique" en flashant ce QR Code :





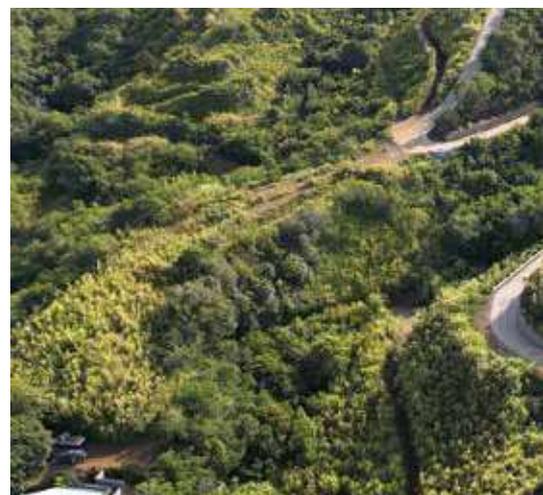
# 3. UNE VILLE RURALE ET TOURISTIQUE



# 3. UNE VILLE RURALE ET TOURISTIQUE

## 3.1 – METTRE L'AGRICULTURE AU COEUR DU DÉVELOPPEMENT DE NOTRE COMMUNE :

La commune se caractérise par ses activités liées au monde agricole et par son âme de village. Elle a pu conserver cette identité rurale qui fait sa qualité de vie. La municipalité soutient de nombreuses actions de promotion en faveur de l'agriculture.



### - Aménagement d'un chemin d'exploitations agricoles :

La ville de Petite-Île a engagé un programme de réhabilitation des voiries agricoles afin de permettre aux agriculteurs de travailler dans de meilleures conditions. Cependant, au-delà de l'aspect infrastructurel, car il contribue au désenclavement, non seulement des exploitations agricoles mais également des familles locales, l'aménagement des voiries d'exploitations favorise assurément le développement économique et durable du territoire.



### - Rue des Pampas :

La rue des Pampas est un chemin situé dans les bas de la commune. Elle s'est modernisée sur 630 mètres de long afin de rejoindre le chemin Terrain Bâche. Ce tronçon, inachevé depuis bien longtemps, permet aux 12 exploitations agricoles avoisinantes d'être desservies par une voirie bétonnée.

Travaux réalisés :

- Construction d'une chaussée bétonnée (3,50 m) ;
- Réalisation d'un réseau des eaux pluviales avec grilles y compris 4 rejets vers la ravine en souterrain ;

- Réalisation de 5 exutoires vers la ravine du Pont ;
- Mise en place d'un nouveau réseau d'adduction AEP avec équipements de régulation ;
- Réalisation d'ouvrages de soutènement en moellons et caniveau à ciel ouvert ;
- Réalisation d'amorces des entrées bétonnées.

Coût total des travaux :  
572 499 € TTC.





#### - Rue de la Cour :

La rue de la Cour est un chemin en terre situé dans les hauts de la commune, reliant Piton des Goyaves à Anse les Hauts. Un linéaire total de plus de 1600 mètres à moderniser. La rue de la Cour dessert une vingtaine d'exploitations agricoles essentiellement en culture cannière et plantation de palmistes ainsi qu'une habitation située en milieu de tracé.

#### Travaux réalisés :

- La construction d'une chaussée en béton balayé de 3.50 m de largeur, élargie dans certains virages ;
- Des aménagements d'amorces bétonnées pour le raccordement des entrées privatives et des chemins adjacents existants ;
- Des aménagements d'accotements de part et d'autre de la chaussée ;
- Des constructions d'ouvrages pour la gestion des eaux pluviales vers les exutoires naturels ;
- Le remplacement du réseau d'adduction d'eau potable.

Coût total des travaux :  
2 290 675 € TTC.



#### - Rue des Palmistes :

Située sur le quartier de Piton des Goyaves-Charrié, la rue des Palmistes est un chemin d'exploitation desservant des parcelles agricoles essentiellement en culture de cannes à sucre et maraîchères et où le trafic d'engins agricoles y est régulier tout au long de l'année avec une intensification en fin d'année, lors de la campagne sucrière. Le tronçon à aménager représente un linéaire total de plus de 1030 m.

#### Programme des travaux :

- Construction d'une chaussée en béton balayé de 4 m de large (élargie dans certains virages) ;
- Aménagement d'amorces bétonnées pour le raccordement des entrées privatives et des chemins adjacents existants ;
- Aménagement d'accotements de part et d'autre de la chaussée ;
- Construction d'ouvrages pour la gestion des eaux pluviales vers les exutoires naturels (ravines, talwegs...).

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 820 095 € HT.

# 3. UNE VILLE RURALE ET TOURISTIQUE

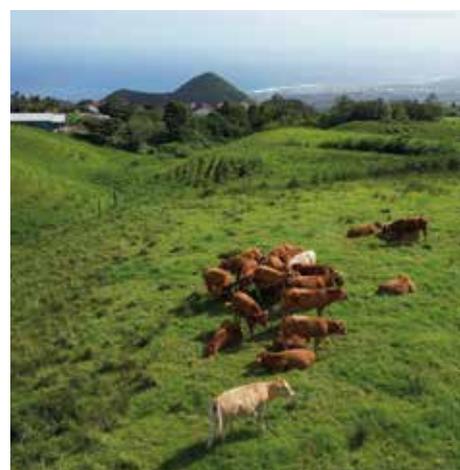
## 3.1 – METTRE L'AGRICULTURE AU COEUR DU DÉVELOPPEMENT DE NOTRE COMMUNE :

### • Petite-Île, commune rurale :

Changer de vie, quitter la ville, les embouteillages, les espaces urbains confinés... La campagne attire de plus en plus et cela tombe bien ! Petite-Île est une commune essentiellement agricole qui compte plus de 12 500 habitants et accueille chaque année près d'une centaine de nouvelles familles sur son territoire.

La ville de Petite-Île a fait le choix d'installer des panneaux « Territoire rural » à chaque entrée de la commune afin de rappeler à chacune et à chacun que Petite-Île a pour identité la ruralité et que l'agriculture est son ADN. Le but est de rappeler ce qu'est la vie dans les communes rurales.

La pancarte rappelle que dans la commune, on y entend des coqs, le son des cloches, qu'on y croise des agriculteurs et des éleveurs ou encore des animaux ou exploitations agricoles à proximité. « Si vous ne supportez pas ça, vous n'êtes pas au bon endroit ! Sinon, vous y trouverez un bon accueil et beaucoup de convivialité ».





### ▪ La Journée de la Production Réunionnaise :

La ville de Petite-Île protège sa ruralité et affiche le souhait de le rester, notamment par le biais de La Journée de la Production Réunionnaise, qui réunit des professionnels de l'agriculture autour de présentations et d'échanges en faveur du développement agricole à La Réunion.

Les thématiques suivantes ont été abordées :

- Mise en œuvre d'un Plan BIO départemental ;
- Présentation d'une étude préalable à la mise en place d'un label de produits agricoles locaux ;
- Présentations de la démarche Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains (PAEN) ;
- L'étude de marché en vue de définir l'opportunité d'un label de produits agricoles locaux ;
- L'étude de faisabilité d'une augmentation de la part des produits locaux dans la restauration collective



scolaire et en établissements sociaux et médico-sociaux ;

- Face aux défis de la souveraineté alimentaire à La Réunion, quel système d'exploitation agricole à encourager et pour quelle viabilité économique ;
- Les leviers pour l'installation des agriculteurs (formation, foncier, transmission) ;
- 2014-2024 : Quel bilan de la politique agricole ?.

Ces rencontres permettent d'avoir des échanges riches, parfois intenses, entre les institutionnels, les associations, les syndicats, les coopératives, les agriculteurs établis ou en devenir, etc... Les mesures d'aujourd'hui feront l'agriculture de demain. Les jeunes ne sont pas oubliés, au contraire, ils participent activement à l'évolution des pratiques et au modèle agricole réunionnais.



### ▪ La Fête de l'Ail :

Comme tous les ans, la Fête de l'Ail est célébrée le dernier week-end des vacances du mois d'octobre. L'objectif : faire découvrir au grand public les coulisses de l'agriculture et valoriser nos terroirs.

Ce rendez-vous est devenu un incontournable pour les agriculteurs et producteurs d'ail péi et la population. Reconnaissable entre tous par sa couleur et son odeur distinctive, l'ail de Petite-Île traverse les époques et continue de ravir les papilles de bon nombre d'amateurs.

Le succès de la manifestation perdure d'année en année et près de 20 000 visiteurs déambulent dans les rues le temps d'un week-end, certains venant de loin pour faire le plein d'ail. Tout y est fait pour mettre en avant la tresse vedette au sein d'une grande braderie et brocante dans les rues de la commune et plus récemment sur le Domaine du Relais : dégustation de soupe à l'ail, concours de la plus belle botte d'ail, concours du meilleur nettoyeur d'ail, stands, animations et concerts sont au rendez-vous... La bonne ambiance y est assurée.

# 3. UNE VILLE RURALE ET TOURISTIQUE

## 3.1 – METTRE L'AGRICULTURE AU COEUR DU DÉVELOPPEMENT DE NOTRE COMMUNE :

### ▪ Périumètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains (PAEN) :

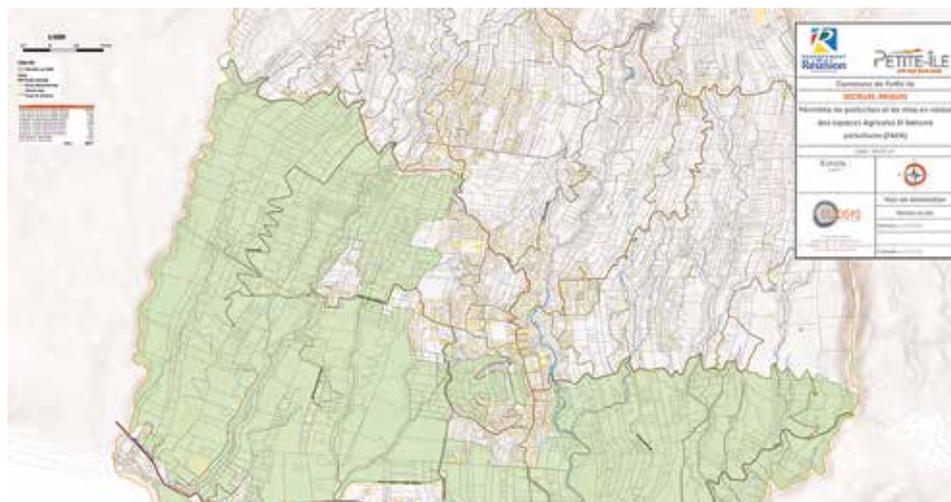
Petite-Île est un territoire né de l'agriculture et dont la mise en valeur a forgé une identité rurale et des terroirs singuliers aujourd'hui encore reconnus. Pour préserver cette identité, maintenir un foncier agricole pour les futures générations d'agriculteurs et aider l'agriculture réunionnaise de demain à tendre vers une autonomie alimentaire dans certaines productions, la commune s'est engagée dans un programme de création de Périumètres de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains (PAEN) qui a été approuvé en 2022. Le PAEN est un dispositif de protection des espaces. Son objectif est de confirmer à long terme la vocation naturelle et agricole d'espaces périurbains. C'est l'un des moyens de tendre vers la zéro artificialisation nette,

visant à limiter fortement cette consommation d'espace.

Un programme de 18 actions, adoptées par le département et la commune après avis des instances concernées, compose le PAEN. Il précise les aménagements et les orientations de gestion permettant de favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière ainsi que la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages autour de 3 axes :

- Consécration d'un terroir d'exception ;
- Nature et paysage contrechant d'une harmonie ;
- Promotion du métier d'entrepreneur paysan.

Ce programme d'actions permettra aux acteurs locaux de mobiliser des outils opérationnels en fonction des problématiques locales (agricoles, foncières, environnementales).





- **Promouvoir les circuits courts et encourager la vente directe entre producteurs et consommateurs :**

La commune de Petite-Île a mis en place une politique d'approvisionnement en denrées alimentaires privilégiant les circuits courts. Cette démarche a été engagée dans le but d'améliorer l'accès des producteurs locaux à la commande publique et de contribuer à l'économie locale tout en garantissant une alimentation de qualité pour les élèves des écoles de la commune.

En privilégiant les circuits courts, la commune a également réduit son empreinte carbone en limitant les distances parcourues par les denrées alimentaires avant d'arriver dans les assiettes des élèves. Enfin, cette démarche contribue à sensibiliser les élèves de la commune à l'importance de l'alimentation locale, saine et responsable.

Concernant le marché de fourniture de denrées alimentaires en vigueur, la stratégie d'allotissement a été affinée. 62 lots ont été mis en place afin de dimensionner au mieux les marchés pour la production locale. 15 lots concernent la fourniture de viandes et de fruits et légumes avec une notion de circuits courts. Au total, pas moins de 27 lots relèvent de la production locale.

Par ailleurs, afin d'atteindre les objectifs de la loi EGALIM et d'offrir aux enfants des produits de qualité, 14 lots comportent des produits issus de l'agriculture biologique améliorant ainsi la qualité des repas servis dans les restaurants scolaires.



- **Opération de dératisation**
- **GDON**

Petite-Île est toujours confrontée à la problématique des organismes nuisibles, que ce soit dans le domaine agricole ou chez les particuliers. Le rat, plus précisément, est très présent sur le territoire et occasionne beaucoup de dégâts sur les exploitations agricoles. De plus, il est surtout vecteur d'une maladie très dangereuse : la leptospirose.

En partenariat avec le Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON), la ville participe à des campagnes de dératisation sur le territoire communal. Ces campagnes contribuent au maintien de l'ordre public et permet de sensibiliser la population sur la nécessité de dératiser les champs et les habitations.



# 3. UNE VILLE RURALE ET TOURISTIQUE

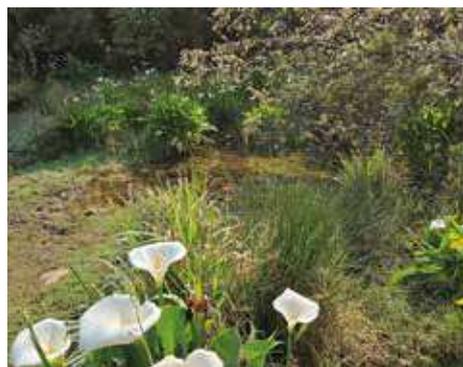
## 3.2 – ASSEoir LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE PETITE-ÎLE :

La ville de Petite-Île souhaite renforcer l'image et l'attractivité de son territoire dans le domaine touristique.

- Créer un réseau de sentiers de randonnées pédestres, équestres et numériques :

- Sentier de randonnée - Forêt de la Mare :

En partenariat avec la SPL Edden, la ville de Petite-Île a souhaité travailler à l'élaboration d'itinéraires depuis le Domaine du Relais vers la Forêt de la Mare, ce qui a pour objectif de relier différents éléments du patrimoine communal au travers d'un parcours rendu accessible à la population locale et à la clientèle touristique. Ainsi, 250 hectares ont été aménagés afin de rendre accessible ce sentier de randonnée.



- Le sentier des Agriculteurs :

Dans le cadre de son développement touristique des Hauts de la commune, la ville a développé le Sentier des Agriculteurs, inauguré en 2023, au Domaine du Relais. Ce sentier, ouvert au public, est un circuit pédagogique, présentant l'histoire des Hauts de Petite-Île au travers de son agriculture, de ses paysages cultivés et naturels, véritables patrimoines culturels de la commune.

Le Sentier des Agriculteurs, en lien avec le « Sentier Fah'Ame » qui se situe à proximité, s'inscrit dans le projet plus large d'aménagement du Domaine du Relais.

- Le sentier numérique :

En partenariat avec le Pays Touristique du Sud Sauvage (PTSS), la ville a souhaité offrir à ses habitants une balade ethnobotanique aux abords du Piton Calvaire sous la forme d'un sentier numérique, accessible via un QRcode situé sur le parking des « Zoizo verts ». Pour profiter pleinement de cette balade, il faut se connecter avec un téléphone mobile en téléchargeant l'application « Baludik ». Véritable jeu de piste, à suivre seul ou en famille, qui permettra la découverte de Petite-Île tout en s'amusant.





### - Zistoïr Faham :

Conçu par la Compagnie Karanbolaz, Zistoïr Faham est un parcours artistique qui fait escale au Domaine du Relais. Partenaire sur cet évènement, la ville de Petite-Île a accueilli son propre Zarboutan, sculpture créée par Jean-Claude Jolet. Il s'agit d'un pilier conçu pour marquer symboliquement les lieux de chaque histoire du "Sentié Fah'Âme". Atteindre le Zarboutan et scanner le QR code qui y est apposé permet ainsi au promeneur d'écouter l'histoire de Petite-Île écrite par Sergio Grondin et interprétée par la comédienne Agnès Bertille.

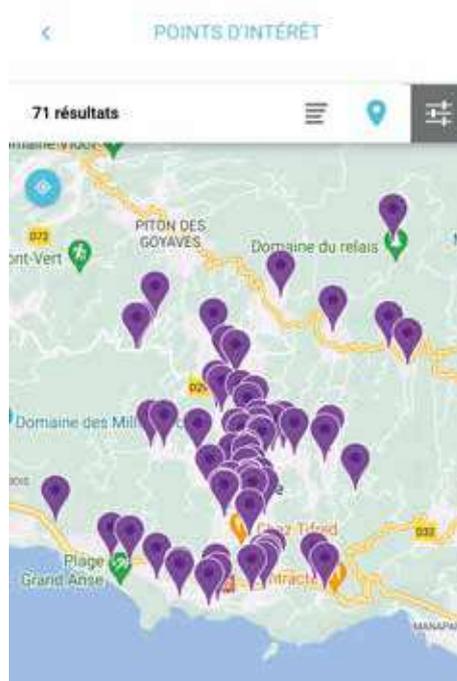


### - Visite virtuelle de Petite-Île :

Accessible depuis le site de la Ville, la population peut s'aventurer virtuellement sur toute la commune. Grâce aux vues panoramiques, vous aurez une très bonne idée de ce à quoi vous attendre bien avant d'arriver sur le territoire. Un bon moyen d'explorer le monde sans sortir de chez soi.

### - Mettre en réseau les acteurs du tourisme :

Par le biais de son application mobile, la ville a souhaité faciliter l'accès au tourisme (restaurants, tables et chambres d'hôtes, fermes auberges, meublés de tourisme, hôtel etc...). En effet, en cliquant sur les points d'intérêt, les administrés peuvent retrouver toutes les coordonnées (adresse, téléphone, mail, site web, etc...) de tous les acteurs du tourisme.



# 3. UNE VILLE RURALE ET TOURISTIQUE

## 3.2 – ASSEoir LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE PETITE-ÎLE :

### • Aménagement de l'arrière-plage de Grande Anse :

Le site de Grande Anse, géré par la CIVIS, est devenu en quelques années une zone privilégiée par les Réunionnais et les touristes. Chaque week-end, le site est pris d'assaut par les familles pour se retrouver autour d'un bon pique-nique.

Afin de préserver cet écrin de beauté, une profonde réflexion a été menée sur une double problématique. En effet, il s'agissait à la fois d'améliorer les infrastructures et d'en proposer de nouvelles, tout en gardant l'esprit du site. L'aménagement de l'arrière-plage de Grande Anse a été livré en 2020.

Coût total de l'opération :  
4 862 765,52 € HT.





### - Aménagement du Domaine du Relais :

La ville de Petite-Île a mené une réflexion élargie à de nombreux partenaires publics et privés autour du concept : « Un relais-nature, entre volcan et océan ». Un schéma global de développement et d'aménagement touristique du Domaine du Relais a été validé afin de renforcer l'écosystème touristique autour de l'identité agricole du site, en faisant levier sur les sports de nature et loisirs itinérants et en capitalisant sur la valeur culturelle et économique des milieux naturels.

Ce projet d'aménagement comporte notamment les travaux suivants :

- Travaux d'infrastructure sur l'espace Relais Nature (aire de jeux, parking, pistes, réseaux, cheminements, jardins, végétalisation, sécurisation route et ravine, signalétique) ;
- Travaux d'infrastructure sur l'espace Relais Vel'Hauts (cheminements, réseaux, signalétique, piste tout terrain, sécurisation route, parking, végétalisation) ;



### ▪ Créer un festival musical « Ambiance Créole » :

La ville de Petite-Île lance en 2023 son festival Lambians Créole. Cette manifestation entre dans le cadre de la valorisation de la culture et de l'identité créole par l'organisation de prestations artistiques et patrimoniales uniques. Ce festival met en valeur de nombreux artistes locaux, des artisans et intervenants locaux au sein du « Village Patrimonial » pour permettre aux visiteurs de se replonger dans les traditions, les patrimoines et l'art de vivre créole.

- Travaux d'infrastructure sur les espaces Relais du Verger et Terroirs : des études opérationnelles sont en cours sur la création d'un parcours sportif, d'une aire de pique-nique, d'un espace de loisirs et des sentiers pédestres et équestres.

Montant estimatif : 5 000 000 € HT.



# 3. UNE VILLE RURALE ET TOURISTIQUE

## 3.3 – SOUTENIR LE TISSU ÉCONOMIQUE DE PETITE-ÎLE :

**Le tissu économique local est un formidable vivier de partenaires professionnels à forte valeur ajoutée. La crise sanitaire a fortement réduit l'activité de pans entiers de l'économie. Les collectivités locales se retrouvent en première ligne pour soutenir et relancer les entreprises de leur territoire.**

▪ **Étendre la mise en œuvre de la Stratégie du Bon Achat (SBA) en encourageant nos entreprises à soumissionner aux marchés publics :**

La commune a poursuivi son engagement à mettre en œuvre la convention SBA (Stratégie du Bon Achat) qui comprend trois objectifs majeurs :

- Faciliter et simplifier l'accès à la commande publique des TPE et PME ;
- Améliorer les conditions d'exécution financière des marchés publics ;
- Promouvoir le développement économique et l'emploi.

La commune a notamment :

- Accordé des avances plus importantes aux TPE / PME ;
- Supprimé la retenue de garantie pour les marchés de travaux de moins de 90 000 euros ;
- Simplifié l'acte de candidature en instaurant le principe du « dites-le nous une fois » ;
- Allégé les obligations en matière de signature en phase consultation ;
- Amélioré considérablement son délai de paiement (moins

de 10 jours en moyenne en 2024) ;

- Poursuivi la mise en place d'heures d'insertion dans ses marchés de travaux.

▪ **Le dispositif « Petites Villes de Demain » :**

La commune de Petite-Île a été lauréate du dispositif « Petites Villes de Demain (PVD) » lancé par la CIVIS. Ce dispositif a permis de finaliser l'étude de programmation urbaine et commerciale du schéma de secteur du Centre-Ville élargi de Petite-Île.

Cette étude a permis la définition d'un périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et la rédaction de 30 fiches actions, qui sont autant d'opérations à mener jusqu'en 2045.

Les objectifs de la revitalisation du Centre-Ville :

- Objectifs urbains : constituer un cœur de ville avec un espace public convergent et améliorer l'offre en logements et en équipements (lien avec ZAC Cambrai).



- Objectifs économiques : accompagner l'amélioration et la diversification de l'offre commerciale, renforcer l'attractivité des commerces et créer une halle alimentaire.
- Objectifs mobilités : créer une pôle multimodal, favoriser l'accessibilité piétonne et la fluidité automobile et créer une voie de contournement à l'ouest.

Montant prévisionnel global :  
53 000 000 €





▪ **Schéma de secteur du Centre-Ville élargi :**

La Ville de Petite-Île, en quête de valorisation de son identité rurale, ambitionne de faire de son territoire un « terroir d'expérimentation » pour devenir un beau village résolument tourné vers le XXIème siècle. Pour ce faire, elle souhaite ainsi définir son projet de revitalisation, organiser et planifier l'aménagement de son Centre-Ville élargi pour les dix prochaines années.

La ville se doit de lancer une étude de positionnement économique du Centre-Ville sur les thématiques suivantes : commerces, services, activités touristiques, activités agricoles et de manière générale les activités économiques. Un schéma de secteur du Centre-Ville élargi a donc été défini. Véritable plan programme, celui-ci permet non seulement de prévoir des actions d'aménagement sur des espaces essentiels et structurants pour son développement mais aussi de mettre en place un plan d'actions par thématique.



▪ **La CCI PROXI :**

La ville de Petite-Île accueille sur son territoire un véhicule itinérant destiné à présenter l'offre de services de la Chambre de Commerce et d'Industrie aux entrepreneurs, à accompagner les entreprises en difficulté et à aider les entreprises dans leurs formalités.

Un diagnostic de territoire a été réalisé en concertation avec la population, les commerçants du Centre-Ville, le Conseil des Sages et les élus.



**Schéma directeur du Centre-Ville élargi**

La ville de Petite-Île s'est engagée dans la définition du schéma de secteur du Centre-Ville élargi

#villedepetiteile #tourisme #commerce #transport

Le Mercredi 6 août 2023

Dans un monde en mutation, et face aux défis à relever (transitions écologiques, numériques, générationnels, sociétaux), dans un souhait de valoriser l'identité petite-îleoise, la Commune de Petite-Île a confié l'écriture des grandes orientations pour le Centre-Ville élargi de la Commune à la SPL Grand Sud et à des bureaux d'études en aménagement, urbanisme et économie.

A cette occasion, nous vous proposons de participer à l'élaboration du diagnostic, en nous partageant votre vision de l'offre commerciale du Centre-Ville et vos habitudes de consommation, de manière à nous aider à identifier les éventuelles problématiques, et vos aspirations pour la Petite-Île de demain au regard du commerce et des services.

00 [L'ACTION sur le Schéma Directeur du Centre-Ville élargi](#)

00 [Réguler des usagers et consommateurs](#)



Retrouvez la vidéo "une ville dynamique, d'avenir et équipée" en flashant ce QR Code :





# 4. UNE VILLE DYNAMIQUE, D'AVENIR ET ÉQUIPÉE



# 4. UNE VILLE DYNAMIQUE, D'AVENIR ET ÉQUIPÉE

## 4.1 – DES PROJETS STRUCTURANTS POUR PETITE-ÎLE :

Depuis son arrivée, l'équipe municipale a fait de l'entretien et la modernisation des voiries une priorité. L'objectif est d'assurer la mobilité et la praticabilité des voiries, tout en veillant à la sécurité des habitants.

Aussi, d'importants moyens financiers ont été engagés afin de mettre en place des projets structurants et ainsi d'améliorer l'attractivité du territoire et le bien vivre à Petite-Île.

### ▪ Réfection des voiries communales :

Tout au long de l'année, à travers sa cellule Voirie, la ville de Petite-Île ne cesse de mener diverses interventions sur les 165 km qui composent son réseau routier afin de conserver des infrastructures routières de qualité sur son territoire et ainsi offrir de bonnes conditions de circulation et de sécurité aux usagers. En moyenne, chaque année, un budget de 1 000 000 € HT est alloué à la cellule pour réaliser les travaux sur nos routes communales.

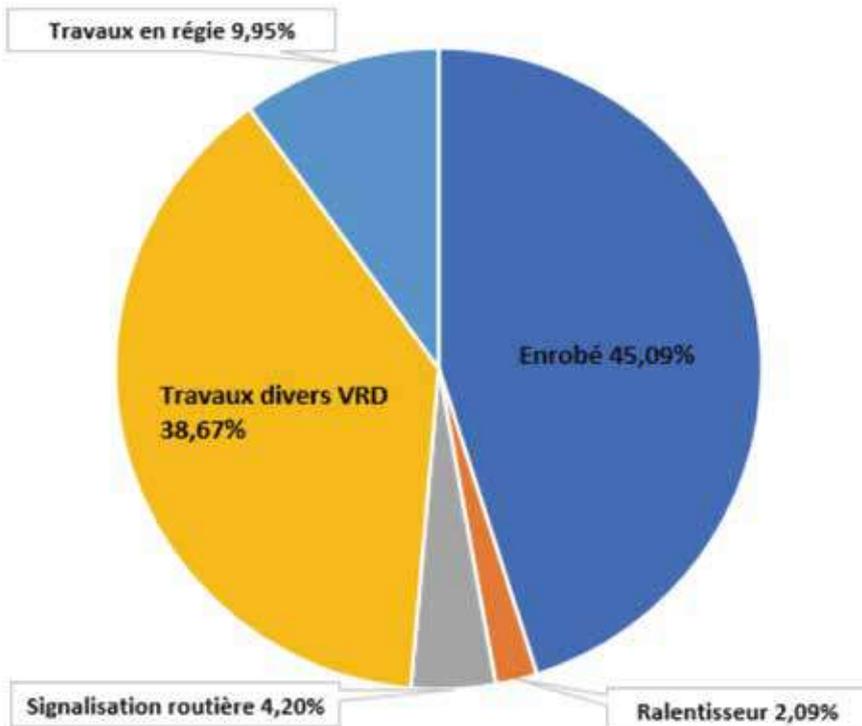
Durant les rendez-vous des réunions de quartiers, de nombreux habitants ont fait part des excès de vitesse près de chez eux, des difficultés lors des déplacements pour certains, du manque de visibilité pour d'autres, etc... Pour répondre à leurs attentes, la Ville a intensifié ses actions de sensibilisation et les interventions sur ses routes communales. De 2020 à aujourd'hui, de la sécurisation routière aux enrobés en passant par les divers travaux de VRD ou en régie, ce sont au total 5 224 558,96 € TTC qui ont été engagés pour la réfection des voiries communales.

Nature des travaux	Montant TTC
Enrobé	2 355 555,89 €
Ralentisseurs	109 245,87 €
Signalisation routière	219 435,84 €
Travaux divers de VRD	2 020 285,12 €
Travaux en régie	520 036,24 €
<b>Total</b>	<b>5 224 558,96 €</b>





## Réfection des voiries communales



# PITON DES GOYAVES PITON DE BLOC

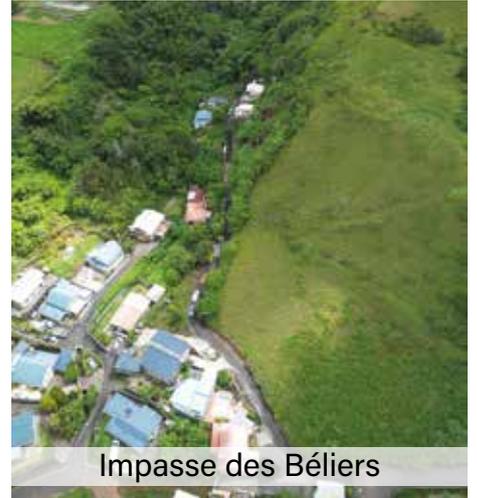
<b>PITON DES GOYAVES / PITON DE BLOC</b>	<b>490 799,54 €</b>
<b>Enrobé</b>	<b>310 094,48 €</b>
<b>Signalisation routière</b>	<b>19 223,96 €</b>
<b>Travaux divers de VRD</b>	<b>89 642,35 €</b>
<b>Travaux de régie</b>	<b>71 838,75 €</b>



Rue de la Cour



Impasse des Bibasses



Impasse des Béliers



Rue des Aubépines



490 799,54 €



Allée des Artichauts



Chemin Piton des Goyaves



Allée des Acacias



Chemin Denis Leveueur



Chemin réservoir Piton de Bloc



Rue de la Mairie



Impasse des Lobelies

# ANSE LES HAUTS

<b>ANSE LES HAUTS</b>	<b>561 811,21 €</b>
<b>Enrobé</b>	<b>205 655,92 €</b>
<b>Signalisation routière</b>	<b>11 669,79 €</b>
<b>Travaux divers de VRD</b>	<b>319 770,14 €</b>
<b>Travaux de régie</b>	<b>24 715,36 €</b>



Rue des Avocats



Rue des Francicéas



Rue des Eucalyptus



Rue de la Cour



561 811,21 €



Chemin Fortuné Grosset



Rue des Francicéas



Rue des Scheffleras



Chemin Terrain Café

# RAVINE DU PONT CHARRIÉ

<b>RAVINE DU PONT / CHARRIÉ</b>	<b>682 328,66 €</b>
<b>Enrobé</b>	<b>311 430,14 €</b>
<b>Ralentisseurs</b>	<b>28 752,03 €</b>
<b>Signalisation routière</b>	<b>27 524,38 €</b>
<b>Travaux divers de VRD</b>	<b>224 497,89 €</b>
<b>Travaux de régie</b>	<b>90 123,92 €</b>



Rue des Abricots



Rue des Thyms



Chemin Vaulry



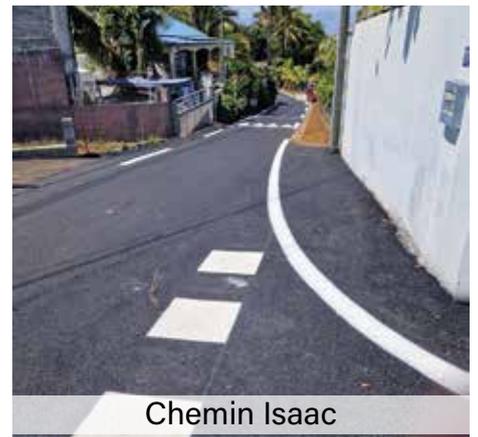
Allée des Pâquerettes



Impasse des Pois de Senteur



Impasse des Citernes



Chemin Isaac



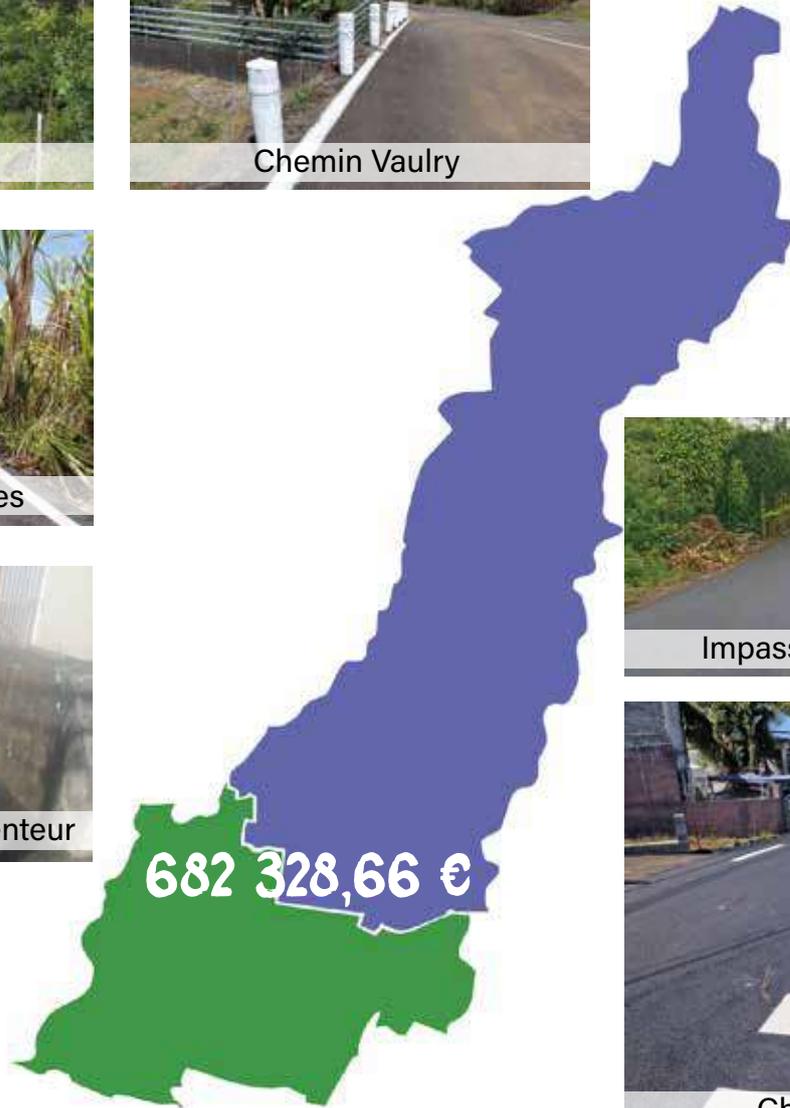
Chemin Venant



Chemin Dauphin



Chemin Estellien Sorres



682 328,66 €

# MANAPANY LES HAUTS

<b>MANAPANY LES HAUTS</b>	<b>645 758,56 €</b>
<b>Enrobé</b>	<b>171 859,91 €</b>
<b>Ralentisseurs</b>	<b>11 608,05 €</b>
<b>Signalisation routière</b>	<b>17 640,37 €</b>
<b>Travaux divers de VRD</b>	<b>336 134,57 €</b>
<b>Travaux de régie</b>	<b>108 515,66 €</b>



# CENTRE-VILLE

<b>CENTRE-VILLE</b>	<b>1 202 526,31 €</b>
<b>Enrobé</b>	<b>418 377,83 €</b>
<b>Ralentisseurs</b>	<b>45 524,34 €</b>
<b>Signalisation routière</b>	<b>93 216,13 €</b>
<b>Travaux divers de VRD</b>	<b>502 602,02 €</b>
<b>Travaux de régie</b>	<b>142 805,99 €</b>



# CHIENDENT BAMBOU

<b>CHIENDENT BAMBOU</b>	<b>351 034,44 €</b>
<b>Enrobé</b>	<b>207 239,63 €</b>
<b>Signalisation routière</b>	<b>11 482,60 €</b>
<b>Travaux divers de VRD</b>	<b>87 819,62 €</b>
<b>Travaux de régie</b>	<b>44 492,60 €</b>



**351 034,44 €**



# ANSE LES BAS

<b>ANSE LES BAS</b>	<b>1 019 237,02 €</b>
<b>Enrobé</b>	<b>582 046,16 €</b>
<b>Signalisation routière</b>	<b>18 204,65 €</b>
<b>Travaux divers de VRD</b>	<b>407 171,48 €</b>
<b>Travaux de régie</b>	<b>11 814,74 €</b>



1 019 237,02 €



# CHEMIN NEUF MANAPANY LES BAS

<b>CHEMIN NEUF / MANAPANY LES BAS</b>	<b>265 706,81 €</b>
<b>Enrobé</b>	<b>148 851,83 €</b>
<b>Ralentisseurs</b>	<b>23 361,13 €</b>
<b>Signalisation routière</b>	<b>15 117,55 €</b>
<b>Travaux divers de VRD</b>	<b>52 647,06 €</b>
<b>Travaux de régie</b>	<b>25 729,24 €</b>



Impasse des Calebasses



Chemin Rosile



Grande Anse



Salle Le Poivrier



Rue des Balsamines



Impasse des Dahlias



Chemin Emile Grosset



Chemin Jules Vienne



Impasse des Tilleuls

# 4. UNE VILLE DYNAMIQUE, D'AVENIR ET ÉQUIPÉE

## 4.1 – DES PROJETS STRUCTURANTS POUR PETITE-ÎLE :

### • Travaux d'assainissement pluvial et de sécurisation des chemins Joseph Lacarre et Achille Bénard :

Depuis 2020, l'équipe municipale s'est engagée à apporter une amélioration de son réseau routier fortement dégradé. C'est dans ce sens que les travaux d'assainissement pluvial et de sécurisation des chemins Joseph Lacarre et Achille Bénard ont vu le jour.

Compte tenu de sa proximité avec l'école maternelle « Les Badamiers » et l'entrée de la ville, les travaux de la rue Joseph Lacarre consistent avant tout à étendre l'agglomération vers l'Est. Les travaux incluent la pose d'une nouvelle conduite d'eau potable pour les nouvelles zones à urbaniser, ainsi que l'installation d'un réseau d'eaux usées jusqu'au chemin Napoléon. Un trottoir a également été construit à partir du pont jusqu'à la rue des Mirabelles et plusieurs dispositifs de ralentissement ont été mis en place.

Les travaux sur le chemin Achille Bénard comprennent la fermeture du caniveau par un agrandissement de la voie, l'élargissement des carrefours et la construction de murs de soutènement. La mise en place d'une canalisation d'eau pluviale,

la reprise des exutoires jusqu'en limite de talus pour les rejets et la réalisation d'un réseau d'eau potable ont été aussi prévues. Finalement, ces travaux incluent également la reprise de la chaussée en enrobé ainsi que la mise en œuvre de plateaux ralentisseurs et du marquage de la signalisation routière.

Coût total des travaux du chemin Achille Bénard : 2 409 406,06 € HT.

Coût total des travaux de la rue Joseph Lacarre : 3 258 070,24 € HT.





### ▪ Travaux d'assainissement pluvial sur la rue des Francicéas :

La rue des Francicéas, d'une longueur totale de 2,5 km, relie la route de l'Anse (RD29) et la rue des Platanes (RD3). En partie haute, des travaux d'assainissement pluvial avaient été réalisés et la commune avait effectué des tranchées d'infiltration sous la voirie.

Cependant, lors des évènements pluvieux, des désordres hydrauliques ont été observés en amont des tranchées d'infiltration et la chaussée a été fortement dégradée, les eaux du

réseau arrivant avec pression dans les graviers sous chaussée et rejaillissant sur la voirie.

Il était devenu urgent de remettre en fonctionnement le réseau d'assainissement pluvial de cette voie et de proposer une solution durable et fonctionnelle pour son exutoire et l'ensemble du réseau. La rue des Francicéas a été également reprofilée, le revêtement existant a été remplacé par un tapis d'enrobé.

Coût total des travaux : 614 266,24 € TTC.



### - Travaux de recalibrage et de réseaux sur la rue du Cratère et la rue du Calvaire :

La commune de Petite-Île a lancé des études pour des travaux de recalibrage et de réseaux sur la rue du Cratère (730 ml) et la rue Calvaire (en partie sur 190 ml). Ces voies sont empruntées par beaucoup d'administrés de la commune qui souhaitent aller au cimetière, visiter le point de vue du Calvaire ou encore éviter la circulation au cœur du village.

Programme des travaux :

- Sécurisation des réseaux électriques et télécoms ;
- Amélioration du réseau de défense contre l'incendie ;
- Modernisation de l'adduction en eau potable ;
- Gestion des eaux usées et eaux pluviales ;
- Création d'une voie de circulation de 5,50m ;
- Sécurisation du flux piétons ;
- Intégration des déplacements doux facilitant les transports en commun.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 3 500 000 € HT.

# 4. UNE VILLE DYNAMIQUE, D'AVENIR ET ÉQUIPÉE

## 4.1 – DES PROJETS STRUCTURANTS POUR PETITE-ÎLE :

### • Aménagement et sécurisation de la RD31 – rue Paul Demange.

La rue Paul Demange, portion située entre le chemin Ariste Pothin et le carrefour de la RD3, ne permet pas d'assurer la circulation des piétons en toute sécurité. La route est actuellement bordée de caniveaux à ciel ouvert dans le sens montant et d'un accotement étroit parfois inexistant côté descendant. Ainsi, dans la continuité des travaux de la RD31, la ville de Petite-Île souhaite entreprendre des travaux de sécurisation et de recalibrage du réseau de gestion des eaux pluviales de la rue Paul Demange dans le quartier de Charrié.

Programme des travaux :

- Réalisation de trottoirs sur 700ml ;
- Réfection de caniveaux en béton ;
- Busage d'une partie du réseau pluvial ;
- Aménagement de traversées piétonnes ;
- Réalisation de quais bus et traversées piétonnes ;
- Réalisation de parapets et murets ;
- Mise en œuvre de coussins berlinois ;
- Réfection de la chaussée en enrobé, y compris la signalisation horizontale.

Montant prévisionnel : 700 000 € HT.



### • Travaux d'évacuation des eaux pluviales et requalification de la RD31 :

La commune de Petite-Île a entrepris les études et travaux nécessaires à la sécurisation de la traversée de Ravine du Pont et notamment de la RD 31.

Programme des travaux :

- La réalisation d'un réseau d'eau pluviale enterré et dimensionné ;
- La réfection complète du réseau d'Adduction d'Eau Potable ;
- Le renforcement de la conduite d'eau potable ;
- La réalisation d'un réseau d'eaux usées en attente ;



- La réalisation de trottoirs ;
- Des travaux d'éclairage public ;
- La réalisation d'un enrobé neuf sur tout le linéaire.

Les travaux de la RD31 ont été scindés en 3 phases. La tranche 3, du chemin Venant à l'allée des Orchidées, a été lancée en avril 2021 et livrée en février 2023. Les travaux de la tranche 1 et 2, allant du chemin Venant à l'intersection avec la rue de l'Anse, ont été lancés en 2024.

Coût total de la tranche 3 :  
3 573 109, 89 € TTC.

Coût prévisionnel de la tranche 1  
et 2 : 5 533 059 € TTC.



### ▪ Recalibrage du chemin Karl de Lavergne :

Emprunté par de nombreux administrés et notamment ceux des hauts de la commune, le chemin Karl de Lavergne a été réhabilité afin d'améliorer leur cadre de vie et leur sécurité.

La ville de Petite-Île a modernisé et mieux structuré les espaces ouverts à l'urbanisation grâce aux travaux qui ont porté sur :

- La réalisation d'un réseau d'eaux pluviales pour limiter le risque d'inondation des habitations pavillonnaires ;



- Le développement du réseau d'assainissement collectif ;
- La modernisation des réseaux énergétiques et de télécommunications ;
- La modernisation de l'adduction en eau potable ;
- La réalisation d'une voie à double sens de 6,50m avec trottoirs ;
- La réalisation d'un enrobé neuf sur tout le linéaire.

Coût total des travaux :  
4 077 073 € TTC.



### ▪ Recalibrage et sécurisation de la traversée du chemin Fortuné Grosset :

Le chemin Fortuné Grosset a été très impacté par les deux phénomènes météorologiques de 2024. Pour sécuriser la traversée de cette voie et ainsi assurer la sécurité des riverains, la ville a entrepris des travaux de recalibrage et de sécurisation de la traversée busée du chemin Fortuné Grosset.

Ces travaux consistent à :

- Remplacer la traversée busée existante par la mise en place d'un pont cadre de 1,75m sur 2m ;
- Réaliser des travaux de terrassement et de soutènement ;
- Reprendre le corps de la chaussée en béton fibré.

Le montant total de l'opération s'élève à 232 110,36 € TTC.

# 4. UNE VILLE DYNAMIQUE, D'AVENIR ET ÉQUIPÉE

## 4.1 – DES PROJETS STRUCTURANTS POUR PETITE-ÎLE :

### - Création d'un nouveau cimetière paysager :

La ville de Petite-Île a créé et ouvert officiellement le 15 octobre 2024 un nouveau cimetière paysager proche du Centre-Ville et de la maison des veillées, à l'intersection du chemin Napoléon, de l'allée des Ananas et de la rue Adénor Payet.

Le cimetière paysager s'étend sur une superficie totale de 24 750 m<sup>2</sup>. Un espace est réservé aux inhumations des corps avec une capacité de 1100 emplacements minimum en pleine terre (2 défunts par tombe, soit 2200 places). Il dispose également d'un columbarium d'une capacité de 300 emplacements ainsi qu'un jardin des souvenirs afin de disperser les cendres.

Une voie périphérique est réservée au convoi funéraire dans l'enceinte du cimetière et un parking est situé à chaque entrée. De nombreuses venelles piétonnes ont été réalisées afin de faciliter les accès aux emplacements.

Coût total des travaux :  
4 577 722 € TTC.



### - La création d'une maison des veillées :

Inaugurée en novembre 2022, la Maison des Veillées, au Centre-Ville, se veut accessible à la population et répond à une forte demande de celle-ci. En effet, avec l'évolution des mentalités, les logements de moins en moins adaptés, beaucoup de familles n'ont pas les moyens d'organiser une veillée mortuaire à leur domicile.

La gestion de cet équipement a été confiée à la CIVIS qui est compétente dans ce domaine. Cette gestion se fera dans une organisation mutualisée avec le Centre Funéraire du Sud (CFSud).

Coût total des travaux :  
1 704 743,25 € TTC.





### - Extension de la ZAC Cambrai :

La commune souhaite aménager la phase 3 de la ZAC Cambrai et son extension, sur une surface totale de 16 ha. L'objectif est de définir la programmation urbaine, en lien avec le dispositif « Petites Villes de Demain ».

#### Programmation de la tranche 3 :

##### Équipements publics :

- EHPAD de 107 lits ;
- Équipement de proximité ;
- SDIS ;
- Salle des fêtes ;
- Pôle d'échange.

##### Logements :

- 377 logements environ créés au total dont 226 logements aidés ;
- Répartis entre collectif, semi-collectif et TAB ;
- Densité 30 logements/ha.

##### Réseau viaire :

- Ligne de vie qui traverse les deux secteurs (20m de large) ;
- Voirie secondaire desservant les lots reliée à la future voie de contournement.

Estimation totale du projet :  
41 000 000 € HT.

### ▪ Création de toilettes publiques :

La ville de Petite-Île souhaite mettre en œuvre des sanitaires publics sur trois quartiers (au Centre-Ville sur le parking de l'église et dans les bourgs de Ravine du Pont et de Piton des Goyaves).

Les sanitaires existants du Centre-Ville ne sont plus fonctionnels. Il est donc nécessaire de les remplacer par un nouvel équipement conforme au cadre réglementaire. S'agissant des secteurs de Ravine du Pont et de Piton des Goyaves, ces quartiers ne disposent pas encore de toilettes publiques.

L'enveloppe prévisionnelle pour ces 3 sites est de 500 000 € HT.

De plus, des toilettes publiques ont été installées sur le parking Zoizo verts sur la rue Joseph Suacot.



# 4. UNE VILLE DYNAMIQUE, D'AVENIR ET ÉQUIPÉE

## 4.1 – DES PROJETS STRUCTURANTS POUR PETITE-ÎLE :

- Permettre aux habitants d'accéder à des logements adaptés à leur parcours et projet de vie :

En application des dispositions de l'article L. 302-9-1 du Code de la construction et de l'habitation et sur la base du bilan triennal portant sur le respect de l'objectif de production de logements sociaux sur la période 2017-2019, la commune de Petite-Île avait fait l'objet d'un constat de carence. En date du 8 février 2024, Petite-Île retrouve son plein droit en matière de préemption urbaine

et la carence à laquelle elle était soumise est levée. La ville de Petite-Île poursuit ses projets de construction de logements sociaux sur son territoire.

Les opérations de logements livrées de 2020 à 2024 ont permis de loger ou reloger plus de 174 personnes ou familles. Des commissions d'attribution de logement se tiennent ponctuellement sur l'année pour des logements qui se libèrent dans le parc locatif des différentes opérations déjà présentes sur le territoire.



### - Résidence Citronnelle :

Située au Centre-Ville, rue Joseph Hoareau, cette opération, livrée en 2020, compte 21 Logements Locatifs Très Sociaux (LLTS), répartis sur deux bâtiments à R+2 et composés partiellement de combles.

Ces logements, du T1 au T4, se décomposent de la manière suivante : 5 T1, 5 T2, 8 T3, 3 T4 et 21 places de parking en demi-sous-sol et 1 place PMR en aérien.

Coût total des travaux :  
3 367 907 € HT.





### - Résidence Kumquat :

L'opération Kumquat est un programme immobilier novateur et unique à La Réunion, inauguré en 2021, composé de 21 Logements Locatifs Sociaux (LLS), et situé à Charrié à 700 mètres d'altitude, dans une zone où l'hygrométrie est forte.

Des maisons solaires passives ont été construites pour bénéficier au maximum du rayonnement solaire, grâce à leur conception, à la qualité de leurs composants et à une ventilation performante pour maîtriser les apports d'air et le



degré d'humidité.

Ces logements se décomposent de la manière suivante : 6 T2, 7 T3 et 8 T4.

Ces logements ont été livrés en 2021.

Coût total des travaux : 3 494 400 € HT.



### - Résidence Chandelle :

Cette opération est située sur le quartier de Piton des Goyaves et est composée de 22 Logements Locatifs Très Sociaux (LLTS). Elle est implantée sur un terrain de 4 444 m<sup>2</sup> et comporte 5 T2, 9 T3, 6 T4 et 2 T5.

Afin de réduire l'impact de cette construction sur l'environnement, le projet propose une solution innovante de gestion intégrée des eaux pluviales. Une chaussée réservoir, en soubassement du parking, permet notamment d'infiltrer les eaux pluviales générées par l'imperméabilisation des sols. Le stationnement est regroupé en cœur d'îlot sur un parking aérien de 22 places.

Le programme a été livré en 2022.

Coût total des travaux : 4 284 500 € HT.

# 4. UNE VILLE DYNAMIQUE, D'AVENIR ET ÉQUIPÉE

## 4.1 – DES PROJETS STRUCTURANTS POUR PETITE-ÎLE :

### - Résidence Vavangue, Bois de Joli Cœur et Veloutier :

Ce projet de 4 400 m<sup>2</sup> réinvente l'habitat intergénérationnel à La Réunion. L'ensemble se compose de plusieurs résidences distinctes et complémentaires, chacune répondant aux besoins spécifiques de ses résidents tout en favorisant les interactions quotidiennes entre les générations.

Idéalement placé au Centre-Ville, non loin de toutes commodités, les résidents pourront profiter pleinement des services de proximité aux alentours.

Autour d'une place centrale, la résidence bénéficie d'un réel lieu de vie, d'échange et de partage, axé sur le bien-être et la convivialité. Son architecture, à la fois traditionnelle et contemporaine, se fonde dans un environnement naturel. Un concept novateur qui réinvente le vivre-ensemble.

Au total, ce sont trois résidences qui ont été créées :

- La résidence VAVANGUE, pensée pour les familles, accueille 30 logements



sociaux dédiés aux familles avec 3 T1, 3 T2, 12 T3 et 12 T4 ;

- La résidence BOIS DE JOLI CŒUR offre 49 logements sociaux dédiés aux seniors (Résidence Personnes Âgées) ;
- La résidence VELOUTIER complète cet écosystème avec 8 logements en primo-accession.

La remise de clés de l'opération Vavangue a été réalisée le 19 décembre 2024 et l'opération Bois de Joli Cœur a été livrée en février 2025.

Coût total des travaux :  
9 203 859 € HT.

### - Opération « Bois de Buis » :

La ville de Petite-Île a sollicité la SHLMR en vue de la programmation d'une deuxième résidence destinée aux personnes âgées.

Cette future résidence, en cours de construction, est située au Centre-Ville, sur la rue Joseph Lacarre. L'opération est implantée sur un terrain de 2 139 m<sup>2</sup> et le bâtiment, en forme de U sur 3 niveaux, suit la pente naturelle du terrain par un effet escalier. La résidence sera composée de trois bâtiments pour 31 logements sociaux dont 3 T1 avec varangue et 28 T2 avec varangue.



L'opération disposera également d'un ascenseur et d'une rampe d'accès PMR et comportera un local commun résidentiel d'environ 50 m<sup>2</sup> et d'un local poubelle en rez-de-jardin.

Coût estimé des travaux :  
6 136 980,74 € HT.





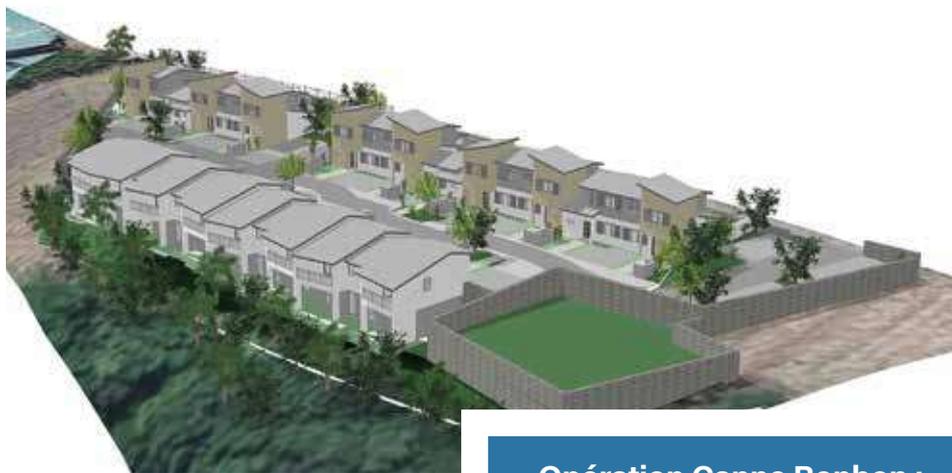
**- Opérations à venir :**

**- Opération Désiré 3 :**

Ce programme, piloté par la SOGEDIS, se trouvera au sein du quartier de Ravine du Pont, sur le chemin Désiré. Sur une superficie de 3 250 m<sup>2</sup>, 18 logements LLTS seront répartis sur deux bâtiments en bande et composés de 6 T2, 7 T3, 4 T4 et 1 T5. Le stationnement se fera sous le bâtiment semi-ouvert et également en extérieur. La date prévisionnelle des travaux est planifiée au second semestre 2025.

Coût estimé des travaux :

4 879 886,00 € HT.



**- Opération Bois de Gaulette Rouge :**

Ce projet, mené par la SHLMR, est situé allée des Fleurs de Canne dans le quartier de Manapany les Bas. Il concerne la construction d'un bâtiment avec la réalisation de 24 Logements Locatifs Très Sociaux (LLTS). Il se composera de 8 T2, 10 T3, 4 T4 et 2 T5. L'ensemble de la structure s'étendra sur une superficie de 3 652 m<sup>2</sup>. Des stationnements extérieurs seront également conçus. La date prévisionnelle du début des travaux est prévue pour le dernier trimestre 2025 - début 2026.

Coût estimé des travaux :

5 800 000,00 € HT.



**- Opération Canne Bonbon :**

Cette opération, conduite par la SEMAC, se situera dans le quartier de Anse les Bas, sur l'allée des Filaos côté ouest, sur une superficie de 5 705 m<sup>2</sup>. Elle sera composée de 19 Logements Locatifs Sociaux (LLS), comptant 3 T2, 6 T3 et 10 T4, sur deux bâtiments distincts et des stationnements extérieurs. La date prévisionnelle de démarrage des travaux est programmée au second trimestre 2025.

# 4. UNE VILLE DYNAMIQUE, D'AVENIR ET ÉQUIPÉE

## 4.2 – CONSTRUIRE ET RÉHABILITER LES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ :

La ville continue le déploiement d'équipements publics de proximité dans ses quartiers. En plus de la rénovation de ceux déjà existants, elle a souhaité lancer un nouveau projet de création d'équipements de proximité qui rassemble toute une palette d'activités pour répondre aux attentes de la population.

### - Réhabilitation de l'école Les Bougainvilliers :

La mairie de Petite-Île s'est engagée dans un processus de réhabilitation de ses écoles afin d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage aux enfants et enseignants. C'est ainsi que les travaux de réhabilitation et d'extension de l'école Les Bougainvilliers ont vu le jour.

Une réhabilitation nécessaire pour :

- Stopper les dégradations structurelles du bâtiment (peinture, étanchéité de la toiture dalle, épaufrure, éclairage) ;
- Rétablir un fonctionnement conforme à la réglementation accessibilité handicapée, incendie et électrique.

Une mise en beauté et extension des locaux :

- Création de trois salles de classes supplémentaires ;
- Création d'une salle dédiée à la psychomotricité et d'un espace dédié au soin/ infirmerie ;
- Rénovation des locaux ;
- Remplacement du système d'assainissement ;
- Rénovation énergétique des locaux.

L'inauguration de l'école s'est faite le 28 mars 2023.

Coût total de l'opération : 4 306 970 € TTC.



### - Réfection des aires de jeux :

Les aires de jeux de la commune sont devenues vieillissantes et les jeux obsolètes n'étaient plus conformes à la sécurité des enfants. La ville a lancé, depuis 2023, un programme de réhabilitation de ses cinq aires de jeux.

Aires de jeux réhabilitées ou en cours de réhabilitation : Parc François Mitterrand, l'aire de jeux de Ravine du Pont, de Manapany les Hauts ainsi que celle de Chiendent Bambou.

Toutes les nouvelles structures seront adaptées aux enfants plus jeunes et seront sécurisées par un sol amortissant.

Montant estimé des travaux : 630 000 € TTC.





### ▪ Réhabilitation et mise en accessibilité de 7 plateaux sportifs :

Dans le cadre de ses investissements, la commune de Petite-Île a pour projet de réhabiliter 7 plateaux sportifs. L'étude et les travaux porteront sur la réhabilitation globale du site mais aussi sur la mise aux normes d'accessibilité des plateaux (y compris les sanitaires et vestiaires). Les travaux devraient débuter par le plateau sportif de Verger Hémerly puis par celui du chemin Zaire à Anse les Hauts. Le montant des travaux est estimé à 1 212 000 € HT.

### ▪ Création d'un complexe sportif sur le quartier de Charrié :

Actuellement, le quartier de Charrié, dans les hauts de la commune, manque d'équipements sportifs de proximité. La ville a, ainsi, pensé à la création d'un complexe sportif qui rassemblera :

Ce projet vise à offrir un équipement moderne et fonctionnel, répondant aux attentes des habitants et des associations locales.

À ce stade, le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 300 000.00 € H.T.

- Un parcours pédestre et de santé ainsi qu'un parcours d'apprentissage du vélo ;
- Une station de fitness couverte ;
- Un terrain multisport (basket 3x3, handball, football 5x5) ;
- Un espace PUMPTRACK simple non accidentogène ;
- Une zone de stationnement fermée (entre 15 et 20 places) ;
- La création d'un bloc sanitaires PMR ;
- Des espaces paysagers ;
- Une prise en compte du bruit engendré par les activités sportives et réflexion à apporter sur les emplacements des équipements sportifs par rapport au voisinage ;
- Un espace d'accueil associatif ;
- Un local de stockage.



Retrouvez la vidéo "compléter le programme d'investissement communal avec la CIVIS"  
en flashant ce QR Code :





# 5. COMPLÉTER LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT COMMUNAL AVEC L'INTERCOMMUNALITÉ CIVIS



# 5. COMPLÉTER LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT COMMUNAL AVEC L'INTERCOMMUNALITÉ CIVIS :

La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la ville de Petite-Île est membre. Elle détient principalement comme compétences, le développement économique, la collecte et le traitement des déchets ménagers, la gestion de l'eau et de l'assainissement.

## - Etendre la Zone d'Activité de Verger Hémary :

La commune de Petite-Île dispose d'une Zone d'Activité Economique (ZAE) de 4.4 hectares, réalisée en 1997. Cette zone, qui accueille aussi le village artisanal « ARGAMASSE » composé de 13 ateliers de 90m<sup>2</sup>, regroupe aujourd'hui environ 23 entreprises. La ZAE Verger Hémary est aujourd'hui occupée en totalité, ce qui montre bien l'attrait du territoire. En effet, l'ensemble des parcelles est commercialisé et les ateliers sont tous occupés.

La commune de Petite-Île a sollicité la CIVIS, dans le cadre de sa compétence économique, pour étudier l'extension et la réhabilitation de sa ZAE afin de renforcer son attractivité économique et de répondre aux besoins des entreprises du territoire en termes de locaux.

Les résultats de l'étude du programme sont les suivants :

- Un périmètre d'environ 8,4 ha pour réaliser l'extension ;
- Un nouvel accès de 622ml sera créé depuis le rond-point de Grande Anse jusqu'à la ZAE ;
- La ZAE existante sera réhabilitée, les voiries existantes seront requalifiées et de nouvelles places de stationnements seront créées ;
- 27 parcelles seront réalisées dans la zone d'extension pour une surface utile de 28 826m<sup>2</sup>.





**Construire l'Unité de Potabilisation afin de garantir la qualité de l'eau desservie aux habitants de la commune :**

La construction d'une Unité de Traitement de l'Eau Potable (UTEP) sur la commune de Petite-Île s'inscrit dans le cadre de la déclinaison du plan d'actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau initié par les services de l'Etat en 2016.

La commune de Petite-Île est alimentée à 100 % par de l'eau d'origine superficielle majoritairement achetée selon la répartition suivante :

- Origine SAPHIR (Ressource Bras de la Plaine) : environ 53% ;

- Origine Hirondelles : 43% ;
- Captage Manapany : 4 %.

Mais ces ressources d'origine superficielle nécessitent d'être traitées avant distribution.

La nouvelle UTEP permet ainsi de traiter les eaux brutes achetées à la SAPHIR, soit une capacité de production de 4 000 m<sup>3</sup> par jour permettant de desservir 80% des habitants de la commune. L'eau provenant des Hirondelles est traitée depuis le Tampon.

L'UTEP a été mise en service au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Le coût global de l'opération est de 5 499 340,91 € TTC.

La SPL Sources et Eaux est le fermier de la CIVIS pour la gestion de la distribution de l'eau sur le territoire et gère le fonctionnement de l'UTEP depuis son ouverture. Le nouveau contrat de Délégation de Service Public de l'eau a été renouvelé en juillet 2024 pour une période de 6 ans. La SPL Sources et Eaux poursuit l'amélioration du service rendu aux abonnés et développe de nouveaux outils de gestion.



# 5. COMPLÉTER LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT COMMUNAL AVEC L'INTERCOMMUNALITÉ CIVIS :

## - Poursuivre le programme de modernisation du réseau d'alimentation en eau potable :

La CIVIS et la ville de Petite-Île poursuivent le programme de modernisation du réseau d'alimentation en eau potable afin d'améliorer le rendement du réseau et limiter le gaspillage de cette ressource. Le maintien d'une eau potable sur le territoire est un combat quotidien.

## - Adduction en Eau Potable à Manapany les Hauts :

Le quartier de Manapany les Hauts est alimenté par le captage des Hirondelles et le captage de Manapany. Cependant, dans les hauts de ce quartier, une dizaine de familles n'étaient pas alimentées en eau potable. Des travaux ont été effectués pour permettre d'étendre la zone de distribution de la ressource des Hirondelles à tout le secteur de Manapany.

Les travaux ont été découpés en 2 phases :

- Construction d'une station de pompage accolée au réservoir Manapany I refoulant l'eau traitée des Hirondelles via un pompage intermédiaire jusqu'au réservoir Manapany II.

- Construction d'une station de pompage accolée au réservoir Manapany II qui refoulera l'eau vers une bâche de stockage à créer en partie haute du secteur.

Montant des travaux : 1 789 008 €.

- Amélioration et sécurisation du rendement des réseaux d'eau potable :

L'objectif de ces travaux est d'améliorer le rendement des réseaux d'eau potable et de sécuriser les canalisations fuyardes et vieillissantes sur la commune de Petite-Île.

Ces travaux vont ainsi permettre :

- De réduire les pertes en eau au niveau de ces réseaux ;
- D'améliorer le rendement des réseaux ;
- D'améliorer la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Un budget de 500 000 € est accordé tous les ans pour la ville de Petite-Île.

- Renforcement du réseau de distribution d'eau depuis la bâche Saphir :

Les nombreuses interventions et l'analyse du rendement



des réseaux sur le secteur, et plus particulièrement au niveau de la rue François Hoarau, a mis en évidence des dysfonctionnements sur cette partie du réseau de distribution. Une partie des abonnés concernés rencontrait des chutes de pression importante. L'alimentation en eau sur le secteur n'était pas assurée correctement.

L'amélioration de la desserte de cette zone est essentielle pour répondre aux besoins actuels et futurs et garantir à la population de l'eau de qualité et en quantité suffisante.

Montant total des travaux : 1 940 741 €.

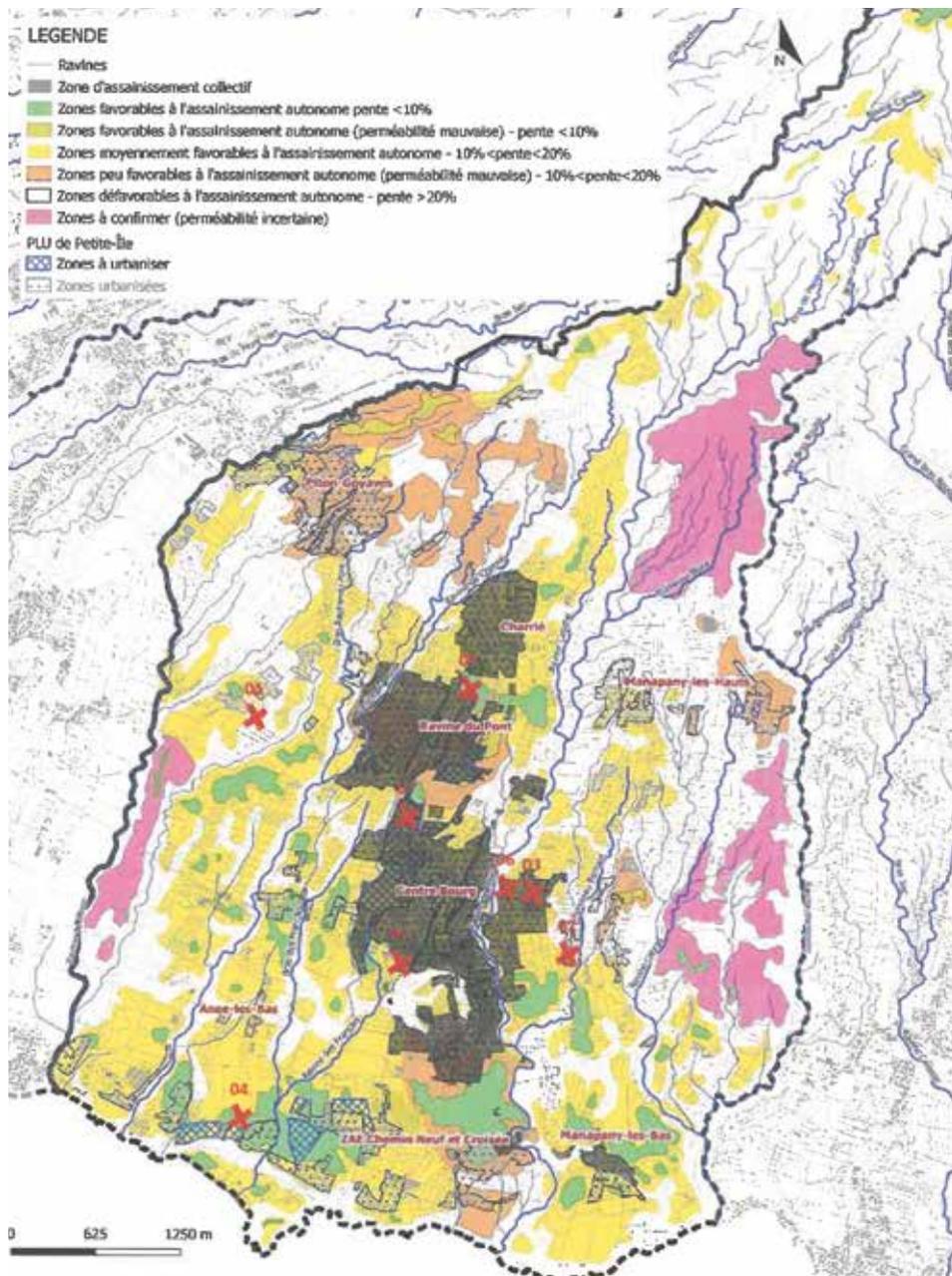




**- Mettre en place le réseau d'assainissement collectif :**

A l'heure actuelle, le territoire compte uniquement des assainissements non collectifs. Pour assurer l'évacuation et le traitement des eaux usées, la CIVIS a élaboré, conformément aux normes législatives, une proposition de zonage d'assainissement collectif sur la ville de Petite-Île et prévoit d'établir ce nouveau réseau dans les quartiers du Centre-Ville, de Ravine du Pont, de Charrié et quelques habitations de Manapany-Bas. Les autres secteurs seront, eux, maintenus en assainissement non collectif. C'est la station d'épuration de Saint-Joseph qui aura pour mission d'assainir les effluents collectés.

Après l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur à la suite de l'enquête publique en octobre 2022, la CIVIS a lancé les études de maîtrise d'œuvre.



# TRIBUNE DE L'OPPOSITION

## **Non respect du règlement intérieur du Conseil Municipal du 24 mai 2020**

L'opposition n'a pas constitué de groupe dans le délai obligatoire d'un mois après l'approbation du règlement intérieur (conformément à l'article 31 du règlement intérieur, annexe à la délibération n°2020/2/10).

Les travaux et projets ont pu être mis en oeuvre grâce au soutien financier de nos partenaires :



Et la collaboration des établissements financier :



Retrouvez la vidéo du bilan mandat en flashant ce QR Code :



SCANNEZ-MOI



Mairie de Petite-île  
192 rue Mahé de Labourdonnais  
97429 Petite-île  
www.petite-ile.re - tél : 0262 56 79 79 - Fax : 0262 56 79 70  
Mail : mairie@petite-ile.re

# BIENVENUE À PETITE-ÎLE

UNE VILLE POUR TOUS

**Vous êtes dans un territoire rural.**

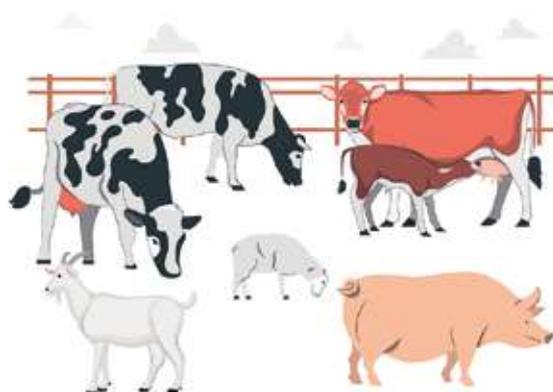
**Ici nous avons :**

**Un clocher  
qui sonne régulièrement.**



**Des coqs  
qui chantent très tôt.**

**Des animaux et des  
exploitations agricoles  
à proximité.**



**Des agriculteurs  
et éleveurs qui se lèvent  
tôt et qui travaillent pour  
vous nourrir.**

**Si vous n'acceptez pas la vie à la campagne  
vous n'êtes pas au bon endroit !**

**Sinon, ici vous y trouverez un bon accueil  
et beaucoup de convivialité.**

